

***DELEGATION DE M. Dominique DUCASSOU***

D -20080300

**Direction Générale des Affaires Culturelles. Convention Opéra National de Bordeaux entre l'Etat, la Région Aquitaine, la Ville de Bordeaux et la Régie Personnalisée de l'Opéra. 2008/2012**

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Inscrit dans un réseau national et international de collaborations artistiques et culturelles, l'Opéra national de Bordeaux constitue un pôle d'excellence, de production et d'insertion dans les domaines lyrique, chorégraphique et musical.

Ayant vocation à se situer parmi les grandes maisons d'opéra en France et en Europe, il bénéficie depuis le premier janvier 2001 du label d'Opéra national accordé par le Ministère de la Culture et de la Communication.

Dans la continuité du précédent contrat (2001-2005), l'Etat, la Région Aquitaine et la Ville de Bordeaux ont exprimé leur volonté de poursuivre leur soutien aux activités de l'Opéra national de Bordeaux afin d'assurer les conditions d'un partenariat pérenne pour les années 2008 à 2012.

La présente convention a pour objet de décrire le cahier des charges artistique et financier de l'Opéra national de Bordeaux et le fonctionnement de celui-ci sous l'autorité de ses tutelles. Leur engagement vise à encadrer et garantir les conditions d'un budget stabilisé :

- pour poursuivre la politique de recherche d'excellence artistique et de rayonnement, selon les orientations générales fixées au titre I ;
- pour exercer les missions permanentes indiquées au titre II ;
- pour conforter et développer l'emploi, notamment dans des formes tables, conformément aux dispositifs du titre III.

Des annexes jointes à cette convention précisent :

- le projet d'orientation générale des actions de l'Opéra (annexe 1),
- l'échéancier financier (annexe 2),
- l'organigramme de la régie Personnalisée de l'Opéra National de Bordeaux (annexe 3) et
- un glossaire (annexe 4).

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

---

# Convention Opéra National de Bordeaux

---

2008 - 2012

---

14 mai 2008

---

Entre

L'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication), représenté par le Préfet de la région Aquitaine, Préfet de la Gironde,

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, en vertu de la délibération municipale du .....

La Région Aquitaine, représentée par le Président du Conseil Régional, en vertu de la délibération n° .....de l'Assemblée Plénière du .....

Et

La Régie Personnalisede l'Opéra national de Bordeaux, représentée par son Président, en vertu de la délibération du.....

Vu l'article L 4221-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2000-1215 de la Séance Plénière du 19 juin 2000 relative au Règlement d'intervention en faveur de la Culture,

Vu la Charte des missions de service public pour le spectacle vivant élaborée par le Ministère de la culture et de la communication en 1998 ;

Vu la note d'orientation de la direction de la musique, de la danse et des spectacles du Ministère de la Culture et de la Communication du 2 janvier 2004, relative à l'attribution du label « Opéra national en région » ;

Considérant :

- le bilan et les résultats de la convention précédente 2001 - 2005 au titre du label d'Opéra national,
- le rapport d'inspection et d'évaluation de la Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles du Ministère de la Culture et de la Communication en date du 10 avril 2007,
- l'évolution qualitative et quantitative des activités de l'Opéra au cours des cinq dernières années
- et la volonté de ces derniers réunis pour poursuivre le soutien apporté à la politique de Bordeaux de recherche d'excellence artistique de l'Opéra national ;

Il est convenu ce qui suit :

## **PRÉAMBULE**

Inscrit dans un réseau national et international de collaborations artistiques et culturelles, l'Opéra national de Bordeaux constitue un pôle d'excellence, de production et d'insertion dans les domaines lyrique, chorégraphique et musical. Ayant vocation à se situer parmi les grandes maisons d'opéra en France et en Europe, il bénéficie depuis le premier janvier 2001 du label d'Opéra national accordé par le Ministère de la Culture et de la Communication.

Dans la continuité du précédent contrat (2001 - 2005), les parties signataires expriment leur volonté de poursuivre leur soutien aux activités de l'Opéra national de Bordeaux afin d'assurer les conditions d'un partenariat pérenne.

La présente convention a pour objet de décrire le cahier des charges artistique et financier de l'Opéra national de Bordeaux et le fonctionnement de celui-ci sous l'autorité de ses tutelles. Leur engagement vise à encadrer et garantir les conditions d'un budget stabilisé :

- pour poursuivre la politique de recherche d'excellence artistique et de rayonnement, selon les orientations générales fixées au titre I;
- pour exercer les missions permanentes indiquées au titre II ;

- pour conforter et développer l'emploi, notamment dans des formes stables, conformément aux dispositifs du titre III.

#### **TITRE I – ORIENTATIONS GENERALES FIXEES PAR LES PARTENAIRES FINANCIERS**

Dans le plein respect de la cohérence du projet artistique global auquel souscrit l'ensemble des collectivités publiques signataires de la présente convention, celles-ci considèrent que l'activité de l'Opéra national de Bordeaux s'inscrit dans leur politique culturelle et de soutien à la création et à la diffusion.

**Article 1 – 1 – Pour l'Etat**, l'Opéra national de Bordeaux constitue un pôle de création, de formation et de production de spectacles lyriques, symphoniques et chorégraphiques à vocation nationale et internationale.

Conformément aux dispositions de la charte des missions de service public du spectacle vivant, la dénomination d'Opéra national correspond à un projet artistique conduisant à l'illustration du répertoire lyrique, symphonique et chorégraphique le plus large possible, et faisant une place significative à la création à un projet professionnel permettant la consolidation des forces permanentes, à un projet éducatif et à un projet territorial et social soutenu par l'ensemble des collectivités concernées.

**Article 1 – 2 – Pour la Ville de Bordeaux**, l'Opéra national de Bordeaux est le pôle de production lyrique, symphonique et chorégraphique de la ville. Sa programmation est organisée en coordination avec celle des autres institutions culturelles de la Ville de Bordeaux.

Elément essentiel de la vie culturelle de la ville et de son agglomération dont il nourrit par son rayonnement l'identité, l'Opéra national de Bordeaux s'appuie sur des composantes artistiques dont l'engagement et la qualité les positionnent à l'échelle nationale et internationale. Ouverte largement sur les publics bordelais, girondins et aquitains, son action vise à leur élargissement, en s'attachant à la fois à la pérennité du patrimoine artistique et à la création contemporaine.

**Article 1 – 3 – Pour le Conseil régional d'Aquitaine**, l'Opéra national de Bordeaux s'inscrit dans sa politique de pôles culturels de soutien à la création, à la diffusion, à l'éducation et à la sensibilisation des publics (jeunes ou prioritaires). Référent d'excellence artistique, de niveau régional, national et international, composé d'un orchestre, d'un ballet et d'un chœur permanents professionnels, il développe des actions de création, de diffusion et de formation dans les domaines lyrique, chorégraphique et symphonique. Il participe ainsi à l'attractivité et au rayonnement de l'Aquitaine.

Conformément au Règlement d'Intervention de la Région en faveur de la Culture, le projet artistique et culturel de l'Opéra national de Bordeaux répond aux objectifs du Conseil Régional d'Aquitaine dans le cadre de ses compétences à savoir :

- l'aménagement culturel du territoire.
- le soutien à la création et notamment aux équipes artistiques régionales
- l'aide à la diffusion professionnelle sur l'ensemble du territoire aquitain et prioritairement sur les territoires ruraux ou relevant de la politique de la ville
- l'éducation artistique des jeunes et particulièrement des lycéens, des apprentis et des étudiants
- la sensibilisation des publics prioritaires (fragilisés économiquement, socialement ou empêchés)
- la formation des professionnels engagés dans le spectacle vivant.

Afin de favoriser l'accès des jeunes de toute la région aux spectacles lyriques, chorégraphiques et symphoniques, l'Opéra national de Bordeaux met en œuvre les actions définies en partenariat avec le Conseil régional d'Aquitaine et le Ministère de l'Education nationale dans une convention quinquennale particulière.

## **TITRE II – DISPOSITIONS ARTISTIQUES ET CULTURELLES – MISSIONS PERMANENTES**

### **Article 2 – 1 - Direction artistique**

La responsabilité générale, dont la direction artistique de l'Opéra national de Bordeaux, est assurée pleinement par le directeur général. Outre les missions permanentes mentionnées par la convention, le projet artistique porté par le directeur général en exercice est annexé à la présente sous la forme d'un document d'orientation générale (annexe I).

En cas de changement au poste de directeur général de l'Opéra national de Bordeaux, le projet artistique correspondant fait l'objet d'un avenant à la convention.

Le directeur général est assisté dans ses responsabilités artistiques par un directeur de la danse et un directeur musical, qui font partie de l'équipe de direction artistique et les consulte avant d'arrêter la programmation de la saison.

Un organigramme des différents postes au sein de l'équipe de direction de l'Opéra national de Bordeaux est annexé à la présente convention (annexe III).

### **Article 2 – 2 Forces artistiques permanentes et emploi artistique**

L'Opéra national de Bordeaux développe son activité à partir de ses structures artistiques permanentes dont les effectifs-cibles étaient définis ainsi dans la première convention :

- **l'Orchestre national Bordeaux Aquitaine**, formé de 117 instrumentistes, placés sous la responsabilité d'un directeur musical.
- **le Chœur de l'Opéra national de Bordeaux**, formé de 38 chanteurs et deux pianistes-accompagnateurs, placés sous la responsabilité d'un chef de chœur.
- **le Ballet de l'Opéra national de Bordeaux**, composé de 38 danseurs, un maître de ballet et un pianiste répétiteur, placés sous la responsabilité du directeur de la danse.

Il est convenu que les effectifs constituant le Ballet et le Chœur ont vocation à rester stables sur la durée de la convention. En revanche, les effectifs permanents de l'Orchestre sont susceptibles de connaître une évolution tendant à les ramener autour de 100.

Le recours à des emplois artistiques non permanents, fonctionnellement et artistiquement justifiés, s'inscrit dans le respect rigoureux de la législation du travail et des contrôles qui peuvent s'exercer dans ce cadre.

### **Article 2 – 3 - Mission de production, de création et d'accueil d'artistes en résidence**

S'inscrivant dans une double vocation de valorisation d'un héritage et de soutien à la création, partant du patrimoine baroque pour s'inscrire dans la modernité du XXI<sup>ème</sup> siècle, l'Opéra national de Bordeaux illustre et développe un large répertoire lyrique et chorégraphique ainsi qu'une activité de concerts constitués de :

- . concernant le répertoire lyrique
  - une production baroque, en moyenne chaque saison\*
  - une production moderne ou contemporaine, en moyenne chaque saison\*
  - quatre nouvelles productions, y compris les coproductions, chaque saison\*
- . concernant le répertoire chorégraphique :
  - trois programmes au moins, en moyenne chaque saison\*
  - une création en moyenne chaque saison\*
  - une création pour le jeune public tous les deux ans
  - deux entrées au répertoire de la compagnie, en moyenne chaque saison\*

---

\* à compter de la saison 2007-2008

. concernant l'activité de concerts :

- quinze programmes symphoniques au moins par saison\*.

Menant par ailleurs une politique de constitution d'un répertoire, l'Opéra national présentera des reprises des productions ayant rencontrées le plus de succès.

L'Opéra national de Bordeaux conduit une politique de commande d'œuvres lyriques, chorégraphiques et musicales. Sur la durée de la présente convention, il commandera à des compositeurs d'envergure internationale au moins deux œuvres lyriques ainsi que cinq œuvres symphoniques ou musiques de ballet.

Le programme d'activités symphonique fait la place au grand répertoire et à la musique contemporaine (au moins 5 œuvres seront présentées par saison) qu'elle rend accessible au plus grand nombre. Les instrumentistes et les formations solistes de l'orchestre participent à la saison de musique de chambre de l'Opéra.

La programmation chorégraphique s'appuie sur une collaboration régulière avec l'orchestre. Elle veille à inviter régulièrement des chorégraphes extérieurs pour ouvrir le répertoire du ballet

L'Opéra conduit également une politique complémentaire d'accueil et d'invitation. Une place particulière est réservée au répertoire baroque : une saison de concerts est organisée au Grand Théâtre et dans les lieux de patrimoine adaptés à ce répertoire sur tout le territoire aquitain.

Dans le cadre de ce programme d'activités enfin, une ouverture est faite au travail des équipes artistiques professionnelles régionales, tant dans les domaines de la programmation que du soutien à la création, à la coproduction et à l'accueil en résidence.

En outre, l'Opéra pourra développer des résidences de création avec des artistes, dont l'objet est la réalisation d'un spectacle ou d'une action artistique significative dans son ampleur et dans ses effets.

Ces résidences pourront concerner :

- des équipes individuelles : metteurs en scène/chefs d'orchestre, compositeurs, chorégraphes
- des formations ou compagnies constituées : compagnies dramatiques et chorégraphiques, ensembles instrumentaux dans tous les domaines de la musique : baroque, classique, contemporain, jazz, musique traditionnelle, etc.

La programmation lyrique et chorégraphique, sous toutes ses formes, est également orientée vers le jeune public (scolaires, collégiens, lycéens, étudiants).

**Article 2 – 4 - Mission de diffusion et implication territoriale**

L'Opéra national de Bordeaux programme chaque saison à Bordeaux:

- au moins 35 représentations lyriques ;
- au moins 30 représentations chorégraphiques
- au moins 50 concerts, dont 15 symphoniques.

Parmi ces représentations, un certain nombre sera réservé chaque saison au jeune public qui fera l'objet d'une attention particulière (cf. ci-dessous 3 – 4 -1 et 3 – 4 – 2).

L'Opéra national de Bordeaux conduit le maximum d'actions de diffusion régionale dans le cadre d'une politique de développement local définie au niveau régional. Cette politique vise notamment à intensifier la relation au territoire aquitain en développant des actions de proximité. Elle s'inscrit dans une nouvelle démarche de décentralisation grâce à la création des pôles partenaires, qui favorise l'accès des publics en région aux propositions artistiques accueillies uniquement à Bordeaux pour des raisons techniques et/ou financières en les intégrant dans les logiques de saison des partenaires.

L'Opéra national de Bordeaux diffuse dans les villes de la Région ses productions en fonction des possibilités artistiques et techniques d'accueil des différents lieux d'exploitation. Un inventaire des lieux d'accueil en Aquitaine sera effectué. Il permettra de mettre en place une politique de décentralisation avec des accords-cadres spécifiques, rendant ainsi plus lisible l'action en région.

---

\* à compter de la saison 2007-2008

Cette politique de décentralisation est basée sur une démarche de concertation avec les acteurs culturels régionaux, pour s'intégrer dans leur programmation. En lien avec les nouveaux pôles partenaires qui vont être développés, elle prend en compte en amont la spécificité des lieux d'accueil et diffusion ainsi que leurs capacités techniques. Elle est définie dans le programme culturel annuel élaboré en concertation avec les cosignataires, les pôles partenaires, certains festivals ou académies de musique reconnus, les agences départementales ou régionales (I.D.D.A.C., O.D.A.C., O.A.R.A.). Un comité technique de décentralisation est créé pour assurer le suivi de cette politique. Il a une double mission : l'échange et l'évaluation qualitative et quantitative.

Dans ce cadre, l'Opéra national de Bordeaux propose aux acteurs régionaux dans des formats diversifiés :

- au moins trois productions lyriques sur la durée de la convention
- au moins une production chorégraphique par saison
- des concerts en grande formation, en formation Beethoven, en formation Mozart, en formations de chambre ...

Au-delà de la reprise en Aquitaine des programmations proposées à l'Opéra de Bordeaux, l'Opéra élaborera un ensemble de propositions qui permettent, tant pour l'art lyrique, que pour la danse ou les concerts, une programmation adaptée aux lieux de diffusion aquitain : récitals, ballet en formation réduite, opéra de chambre, etc....

Il a comme objectif de réaliser, chaque saison, avec le soutien des conseils généraux, dans la région Aquitaine :

- des représentations lyriques ;
- au moins 6 représentations chorégraphiques
- au moins 15 concerts, dont 10 symphoniques.

Cette action volontariste de diffusion décentralisée est permise grâce à la prise en charge par l'Opéra national de Bordeaux sur son budget général des charges fixes, seules étant valorisées auprès des structures d'accueil les charges variables liées aux productions présentées (cachets, voyages et transports, défraiements, d'éventuelles heures et indemnités supplémentaires, location de matériel, adaptations et transports des décors).

L'Opéra national de Bordeaux recherche également des possibilités de diffusion nationale et internationale de ses productions lyriques, notamment par le développement d'une politique de coproduction et de tournée avec les autres maisons lyriques à l'échelle internationale, notamment dans le cadre du réseau Opéra Europa dont il est membre. Cette politique de diffusion nationale et internationale constitue une priorité pour le rayonnement du Ballet de l'Opéra national de Bordeaux.

Cette activité, qui peut donner lieu à des aides publiques spécifiques, ne doit pas entraîner de charges supplémentaires dans le budget général de l'opéra national de Bordeaux.

#### **Article 2 – 5 - Orientation pour le développement d'une politique audiovisuelle**

Dans la continuité de l'action déjà menée, l'Opéra national de Bordeaux poursuit sa politique audiovisuelle, source de rayonnement du théâtre, d'élargissement de l'audience et de meilleur amortissement artistique des productions. Il s'attache à favoriser l'enregistrement des spectacles lyriques, chorégraphiques et symphoniques, mais également l'enregistrement de documentaires sur les différentes activités artistiques de l'Opéra.

Il encourage la distribution de phonogrammes, de vidéogrammes et de produits pédagogiques de spectacles ou d'activités artistiques dans un but d'information ou de promotion en particulier auprès du jeune public et des scolaires.

En fonction de l'intérêt culturel d'un projet d'enregistrement, l'Opéra national de Bordeaux peut être amené à participer financièrement ou techniquement, en qualité de producteur ou de coproducteur, au montage de tous types de projets audiovisuels.

Cette politique fera l'objet d'une évaluation annuelle communiquée au comité de suivi prévu à l'article 5 - 1.



### **TITRE III – DISPOSITIONS RELATIVES A LA FORMATION, L'INSERTION ET LA RECONVERSION PROFESSIONNELLES ET A LA RESPONSABILITE SOCIALE ET CITOYENNE**

#### **Article 3 - 1 Mission de formation et d'insertion professionnelle**

L'Opéra national de Bordeaux met en œuvre une série d'actions de formation et d'insertion professionnelle visant à professionnaliser l'entrée dans les métiers du théâtre lyrique et à mieux accompagner les parcours professionnels.

Ces actions s'insèrent dans :

- . le partenariat qu'il entretient avec les conservatoires de rayonnement régional en Aquitaine (musique, danse, théâtre)
- . mais aussi les dispositifs de politique de formation professionnelle initiale (apprentis, jeunes de lycées professionnels...) et supérieure (Établissements d'enseignement supérieur)
- . et les dispositifs de politique de formation professionnelle continue, en relation avec les organismes de formation agréés :
  - en direction des artistes professionnels aquitain (stages, master-class) avec le Cefedem, l'A.F.D.A.S., l'O.A.R.A. ...
  - en direction des techniciens de la région (ateliers décors et costumes, plateau...) avec l'A.F.D.A.S. ou autres

En lien avec des structures d'insertion spécialisées (le C.N.I.P.A.L., les Jeunes Voix du Rhin, le « Studio » de l'Opéra national de Lyon), l'Opéra national de Bordeaux attache une attention particulière au repérage de jeunes chanteurs; il leur donne la possibilité de participer à des spectacles de petite forme qui permettent à ces jeunes artistes de découvrir le plateau; il les accompagne enfin dans leurs premières prises de rôle. Il veille ainsi que les distributions associent des chanteurs de niveaux national et international invités et des artistes en début de carrière.

Ces actions feront l'objet d'une évaluation annuelle au sein du comité de suivi prévu à l'article 5 - 1.

#### **Article 3 – 2 - Politique interne de formation et de reconversion des danseurs**

L'Opéra national de Bordeaux dispense en faveur de ses artistes permanents les actions de formation nécessaires au maintien au plus haut niveau de leurs capacités techniques et artistiques.

Il poursuit à l'égard des danseurs une politique concertée de reconversion (sensibilisation, anticipation, assistance dans la mise au point d'un nouveau projet professionnel, formations diplômantes, formation professionnelle) destinée à leur ouvrir les perspectives d'une deuxième carrière et à mettre en œuvre sa réalisation.

Ce dispositif d'aide à la reconversion se traduit notamment par le maintien pendant une durée maximale d'un an du salaire du danseur pour lui permettre de mener à bien son projet de reconversion.

#### **Article 3 – 3 - Valorisation des métiers et savoir-faire artistiques et techniques**

Cette orientation nouvelle vise à valoriser, notamment du point de vue de la formation professionnelle, le potentiel de connaissances et de transmission du savoir-faire liés aux métiers spécifiques ou rares de l'opéra et du spectacle vivant, représentés à l'Opéra national de Bordeaux.

La mise en place d'une formation spécifique à certains métiers techniques, notamment ceux du décor et du costume, pourra être étudiée en collaboration et en complémentarité des formations déjà existantes (établissements professionnels du second degré de la région et écoles supérieures de théâtre).

S'agissant d'une action nouvelle, la direction de l'Opéra devra s'attacher à rechercher des financements spécifiques pour l'exercice de cette mission, notamment auprès de partenaires

publics et privés compétents.

### **Article 3 – 4 - Responsabilité sociale et citoyenneté**

L'Opéra national de Bordeaux entend mener une politique de gestion solidaire et responsable, en conciliant efficacité économique, équité sociale et préservation de l'environnement.

L'action culturelle est mise en œuvre par le biais de la convention signée entre le Rectorat de Bordeaux, le Conseil Régional, la DRAC, la Ville de Bordeaux et l'Opéra national de Bordeaux. Elle est suivie par ces partenaires, réunis au sein d'un comité de pilotage de l'action culturelle et éducative prévu par cette convention.

#### **3 – 4 – 1 Mission éducative**

La variété de la programmation permet d'offrir des parcours très complets dans le domaine symphonique et lyrique (baroque, classique, romantique et contemporain) et chorégraphique (classique, néoclassique, contemporain, jeunes compagnies invitées). L'Opéra national de Bordeaux constitue donc un outil idéal d'éducation artistique donnant une vision globale de l'évolution de ces formes artistiques de leur naissance jusqu'à aujourd'hui.

Cet enjeu est pris en compte au travers d'une collaboration étroite avec l'Education Nationale, afin d'intégrer la fréquentation de spectacles dans les enseignements artistiques.

L'Opéra national de Bordeaux s'y engage par l'intermédiaire des dispositifs déjà mis en place :

- le projet d'éducation artistique "central" avec l'Orchestre national Bordeaux Aquitaine, le Ballet et le Chœur de l'Opéra de Bordeaux, qui dans le cadre d'une relation régulière prévue dans le déroulement de l'année scolaire, permet aux élèves chaque saison de s'initier à la musique, à la danse et au chant (rencontres avec les artistes, travail des œuvres en classe, représentations, fréquentations des concerts en famille et avec les enseignants...);
- le projet d'éducation artistique "périphérique", qui offre des parcours d'initiation artistique à d'autres scolaires dans le cadre de projets pédagogiques thématiques définis avec les enseignants;
- la réalisation d'outils et de supports pédagogiques pour les enseignants;
- la programmation pluridisciplinaire et spécifique pour le jeune public.

La mission éducative est partie intégrante de la mission d'action culturelle exposée ci-après.

#### **3 – 4 – 2 Mission d'action culturelle**

L'Opéra national de Bordeaux veille au respect des termes de la Charte pour le spectacle vivant établie par le Ministère de la Culture afin de favoriser l'accès à sa programmation de tous les publics, quelle que soit leur origine sociale ou géographique.

Prenant en compte la politique d'éducation artistique des jeunes, cette convention d'objectif d'action culturelle et éducative concerne également les actions hors milieux scolaires. Une attention particulière est portée aux publics prioritaires et empêchés (handicapés, prisons, hôpitaux).

L'Opéra national de Bordeaux intensifie sa politique de démocratisation par la recherche de nouveaux publics par des actions concernant :

- le jeune public en ou hors temps scolaire (tarifications particulières, abonnements spécifiques jeunes, accès de classes à l'Opéra, projets d'action culturelle).
- le public universitaire (animations artistiques et conférences dans les universités).
- le public en difficulté, à travers des projets mis en œuvre conjointement avec les éducateurs et les animateurs.

#### **3 – 4 – 3 Mission d'accessibilité tarifaire**

Cette mission se traduit par la mise en œuvre d'une politique tarifaire adaptée, avec notamment des tarifs particulièrement attractifs pour les enfants, les jeunes et les familles.

Les tarifs seront définis et approuvés chaque saison par le conseil d'administration de la Régie.

L'Opéra national de Bordeaux met en œuvre une action d'observation détaillée des données relatives aux publics, notamment par le suivi d'indicateurs de référence (fréquentation, abonnements, billetterie...) ou la réalisation d'enquêtes ciblées. Ces données constituent un élément d'analyse pour l'évaluation prévue à l'article 5 – 2.

### **3 – 4 – 4 Mission de développement durable**

L'Opéra national de Bordeaux s'engage dans un processus de développement durable, respectueux des bonnes pratiques envers les droits de l'homme, les droits du travail et l'environnement. L'objectif est de réduire les risques pour la santé et la sécurité, de promouvoir l'innovation sociale, de préserver l'énergie et les ressources naturelles, de sensibiliser les parties prenantes de l'Opéra aux questions écologiques et de les mobiliser sur des pratiques innovantes. Une évaluation annuelle sera conduite.

## **TITRE IV – DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES**

### **Article 4 – 1 Documents financiers**

**4 – 1 – 1** Le budget prévisionnel de l'Opéra national de Bordeaux est adressé aux partenaires financiers de la régie personnalisée selon un calendrier qui leur permettent d'informer au plus tard trois mois avant le début de l'exercice budgétaire concerné, la direction de l'établissement du montant des subventions annuelles qu'ils prévoient d'attribuer.

**4 – 1 – 2** Le budget primitif est voté par le conseil d'administration de la régie personnalisée au plus tard trois mois après le début de l'exercice.

**4 – 1 – 3** Le compte rendu des activités, le compte administratif de l'année précédente sont communiqués aux membres du conseil d'administration de la régie personnalisée avant la fin du premier semestre de l'année en cours, accompagnés d'un compte de gestion détaillé par secteurs d'activités.

**4 – 1 – 4** Un budget actualisé à la fin du premier semestre est communiqué aux membres du conseil d'administration de la régie personnalisée avant le 30 septembre de l'année en cours.

**4 – 1 – 5** Une situation de l'activité audiovisuelle et des recettes de mécénat devra être présentée chaque année au Comité de suivi.

### **Article 4 – 2 - Engagements des partenaires financiers**

**4 – 2 – 1** Dans le cadre de la présente convention dont l'échéancier prévisionnel fait l'objet d'une annexe à la présente convention, chacun des partenaires financiers confirme au Président de la régie personnalisée le montant prévisionnel de la subvention qu'il attribue à l'Opéra national de Bordeaux au début de l'exercice en référence.

**4 – 2 – 2** Les subventions annuelles de chacun des partenaires financiers seront créditées au compte auprès du Trésor de la régie personnalisée selon les procédures comptables en vigueur sur présentation d'un dossier de demande de subvention comportant l'ensemble des pièces réglementaires, notamment le programme artistique ainsi que le budget primitif de l'exercice en cours et le compte administratif approuvés de l'exercice précédent.

**4 – 2 – 3** La réalisation des objectifs définis aux titres I et II est liée au respect de l'échéancier financier ci-joint

**4 – 2 – 4** Le versement de la subvention de la ville de Bordeaux sera effectué selon un échéancier mensuel.

**4 – 2 – 5** Le versement de la subvention du Conseil Régional d'Aquitaine sera effectué sous forme de deux ou trois versements par année civile. Le premier de ces versements pourra être effectué dès le début d'exercice, sur présentation d'un budget prévisionnel et d'un plan de trésorerie établis par l'Opéra national de Bordeaux, après adoption en Commission Permanente du projet artistique et culturel annuel de l'Opéra. Le financement du Conseil Régional d'Aquitaine sera consacré à la mise en œuvre du projet artistique et culturel et à la réalisation de missions confiées à l'Opéra par le biais d'une convention annuelle financière d'application. Il sera réparti comme suit :

- pour une part à la politique de décentralisation en région Aquitaine de l'Orchestre, du Ballet et du Chœur
- pour une part à l'action culturelle
- pour une part au projet artistique et culturel.

Cette répartition inclut une participation proportionnelle aux coûts fixes de fonctionnement de la régie personnalisée.

**4 – 2 – 6** Le premier versement de la subvention annuelle de l'Etat sera fait au début d'exercice budgétaire, sur la base d'un montant maximum de 50% de la subvention attribuée l'année précédente, et sur présentation du seul budget prévisionnel.

#### **Article 4 – 3 - Recrutements**

La nomination du directeur général de l'Opéra national de Bordeaux par le conseil d'administration de la Régie Personnalisée, est réalisée dans le cadre d'une procédure de recrutement sur projet, après appel à candidatures international. Les nominations du directeur de la danse et du directeur musical artistique sont réalisées par le conseil d'administration sur proposition du directeur général.

Ces nominations sont soumises à l'agrément du Ministre de la Culture et de la Communication et du Maire de Bordeaux.

#### **Article 4 – 4 - Communication**

L'Opéra national de Bordeaux s'engage à faire figurer le label « Opéra national » ainsi que le concours financier des signataires par tout moyen approprié sur l'ensemble de ses supports de communication.

### **TITRE V – DISPOSITIONS RELATIVES AU SUIVI ET A L'ÉVALUATION DES MISSIONS**

#### **Articles 5 – 1 - Comité de suivi**

Un comité de suivi, composé des représentants de chacun des partenaires signataires de la convention et de représentants de structures culturelles ou de personnalités cooptés par les partenaires, se réunit au moins deux fois par an :

- Il échange sur les options prises pour les futures saisons dans le cadre du projet artistique et culturel
- il est informé du projet de la programmation de chaque saison (titres et nombre de représentations sans détail de dates) avant sa validation par le Conseil d'Administration de la régie, au moins 6 mois avant le début de la saison concernée.

A la fin du premier semestre de la quatrième année, le comité de suivi examine le rapport d'évaluation relatif à l'application de la présente convention dans les différents aspects, notamment artistiques et financiers, préparés par l'Opéra national de Bordeaux.

Au côté du comité de pilotage de l'action culturelle et éducative (cf. article 3 - 4 - 2), sera également instauré un comité technique de la décentralisation (cf. article 2 - 4).

#### **Articles 5 – 2 -Evaluation**

La réalisation des missions inscrites au titre de la présente convention fait l'objet d'un rapport annuel du directeur général de l'Opéra national de Bordeaux. Il est présenté au comité de

suivi tel que décrit à l'article 5 – 1. Un rapport intermédiaire est fourni aux membres du conseil d'administration de la régie personnalisée dès le début de la quatrième année de la présente convention.

La réalisation des objectifs de la présente convention fera l'objet simultanément d'une évaluation par le Ministère de la Culture et de la Communication, notamment en regard des orientations fixées à l'article 1– 1. L'évaluation s'attachera par ailleurs à apprécier le bon fonctionnement des différentes instances de concertation, de suivi et de contrôle financier prévues par la convention. Le rapport d'évaluation devra être rendu au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2011.

### **Article 5 -3 - Indicateurs et ratios**

Seront annuellement produits les éléments informatifs suivants :

- indicateurs détaillés sur le nombre de productions et de représentations
- indicateurs sur les actions de diffusion régionale
- recettes de billetterie / dépenses de production artistique
- dépenses de production artistique / total des charges
- recettes issues de coproductions et des tournées / recettes de billetterie totale
- fréquentation : places disponibles /billets vendus / invités
- charges de structure / budget général
- masse salariale du personnel permanent / masse salariale totale
- masse salariale du personnel temporaire / masse salariale totale
- masse salariale des personnels artistique / technique / administratif // masse salariale totale
- volumes horaires confiés à des intermittents ramenés à des équivalents temps plein annuel

## **TITRE VI - DURÉE ET CONDITIONS DE RESILIATION ET DE RENOUVELLEMENT**

### **Article 6 – 1 - Clause de résiliation**

En cas de non-respect des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai de six mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

### **Article 6 – 2 - Durée et conditions de renouvellement**

La présente convention est conclue pour une durée de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 et prendra effet à la signature de l'ensemble des parties. Les conditions de son renouvellement feront l'objet d'une négociation à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011, notamment dans le cadre des travaux du comité mentionnés à l'article 5 – 1, négociation qui devra être finalisée avant le 31 décembre 2011.

### **Article 6 – 3 - Règlement des litiges**

Les parties conviennent que tout litige pouvant naître de l'exécution de la présente convention sera déféré, par la partie la plus diligente, auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux.

### **Article 6 -4 - Annexes**

Les annexes ci-après font partie intégrante de la présente convention.

Fait à Bordeaux, en cinq exemplaires originaux, le

**ANNEXE I**

Projet d'orientation générale de l'Opéra national de Bordeaux  
Direction générale : Thierry Fouquet

**ANNEXE II**

Echéancier prévisionnel des engagements financiers 2008-2012

(Etat - Ville de Bordeaux — Région Aquitaine)

**ANNEXE III**

Organigramme de l'équipe de direction de l'Opéra national de Bordeaux

**ANNEXE IV**

Glossaire des vocables utilisés dans la convention

---

# Convention Opéra National de Bordeaux

---

2008 - 2012

---

Annexe I : Projet d'orientation  
générale

---



## **Enrichir et inventer l'héritage de demain dans un cadre artistique et territorial ambitieux**

### **Sommaire**

#### **I – Orientations stratégiques**

I – 1 - Un héritage inscrit dans une modernité artistique ambitieuse	3
I – 2 - Un ancrage territorial et scénique multiple et volontariste	4
I – 3 - Un projet structuré au service des publics	6
I – 4 - Création d'un évènement annuel au rayonnement international	7

#### **II – Axes artistiques : détails des perspectives retenues**

II – 1 - Le projet lyrique	8
II – 2 - Le projet chorégraphique	11
II – 3 - Le projet de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	15

<b>Note 1 : Les pôles-relais départementaux</b>	<b>18</b>
---	-----------

<b>Note 2 : Cap Opéra</b>	<b>19</b>
---------------------------	-----------



**Enrichir et inventer l'héritage de demain  
dans un cadre artistique et territorial ambitieux**

*Offrir des pièces du répertoire dans un cadre patrimonial prestigieux et donner à voir et entendre, en s'ouvrant aussi à de nouveaux publics et sur de nouveaux territoires, dans un même élan artistique audacieux, des oeuvres contemporaines majeures....* Ainsi pourrait être décrite l'ambition première de l'Opéra National de Bordeaux qui souhaite inscrire son projet dans un mouvement de programmation, de création et de production artistique innovant : entre continuité et renouvellement.

Défini pour une période de 5 ans, ce projet volontariste se structure, dans un premier temps, autour de 3 enjeux artistiques, territoriaux et scéniques majeurs et se construit en étroite collaboration avec la Ville de Bordeaux, la DRAC Aquitaine, et le Conseil Régional d'Aquitaine, et en partenariat avec le Rectorat de Bordeaux et les 5 Conseils Généraux de son territoire d'implantation régionale.

- **Un héritage inscrit dans une modernité artistique ambitieuse**
- **Un ancrage territorial et scénique affirmé**
- **Un projet global (artistique, éducatif et fonctionnel) structuré autour des publics**

Par ailleurs, l'Opéra National de Bordeaux est aujourd'hui le seul Opéra National de province à maintenir une triple vocation artistique (lyrique, chorégraphique et musicale). Cette triple vocation unique, à partir des orientations stratégiques développées dans une première partie, prendra forme, dans un second temps, dans un développement complet (seconde partie de ce projet artistique et culturel).

**I - Orientations stratégiques :**

**I - 1 Un héritage inscrit dans une modernité artistique ambitieuse**

***I – 1 – a / Un héritage patrimonial et une triple vocation artistique comme fondement de l'identité de l'Opéra National de Bordeaux.***

Le Grand-Théâtre d'une part, lieu majeur de l'architecture française du XVIIIème siècle et, d'autre part, la forte tradition d'un répertoire lyrique, musical et chorégraphique à Bordeaux constituent aujourd'hui les deux fondements de l'identité de l'Opéra national de Bordeaux. Autour de ces identités, **le rayonnement de l'image de l'Opéra National de Bordeaux doit également participer à celui de la Ville et de la Région** ; une attention plus particulière sera donc portée à cet enjeu durant les cinq prochaines années en développant la communication tant institutionnelle que publique à l'échelle locale et nationale.

**- une inscription architecturale et une triple vocation artistique fondatrice**

La seule présence du patrimoine de Victor Louis dans la ville constitue le premier signe visible d'une présence forte de l'art lyrique sur le territoire bordelais. Objet de plusieurs campagnes de rénovation, ce lieu est tout d'abord appréhendé comme un patrimoine identitaire pour les bordelais.

Par ailleurs, au-delà de « l'objet patrimonial » qu'il représente dans la ville, le Grand-Théâtre est également perçu par le public comme un lieu majeur de production artistique. Lieu de création et de diffusion d'un répertoire lyrique, musical et chorégraphique, le Grand-Théâtre est traversé, aujourd'hui encore, par la nécessaire perpétuation de cette tradition artistique.

**- le nécessaire dépassement de cet héritage**

Cependant, il semble important de dépasser ces signes « extérieurs » fondateurs et de réinterroger en permanence cet héritage. La résolution de cette dualité – objet patrimonial et lieu de production artistique - fonde l'ensemble du nouveau projet artistique.

De l'appropriation du lieu par le public à son inscription dans le territoire urbain, l'identité artistique de l'Opéra National de Bordeaux repose aujourd'hui sur une appropriation et un dépassement de ce double héritage architectural et artistique.

***I – 1 – b / L'inscription dans une modernité artistique ambitieuse***

Le renouvellement de l'identité de l'Opéra National de Bordeaux et son inscription dans une modernité artistique reposent fondamentalement sur l'exploration de la création contemporaine sous toutes ces formes. Metteurs en scène, répertoire, forme orchestrale, artistes invités, commandes d'Etat, résidences de recherche...autant de pistes que les trois domaines artistiques de l'Opéra (lyrique, chorégraphique et musical) doivent travailler conjointement ou de manière dissociée pour inscrire l'Opéra National de Bordeaux dans un dialogue permanent avec la création contemporaine.

**→ Construit aujourd'hui sur le principe de saison, le nouveau projet artistique de l'Opéra National de Bordeaux s'affirme donc autour de cette prise de parole de la création contemporaine qu'il donne à voir et à entendre dans l'ensemble de sa programmation lyrique, musicale et chorégraphique.**

**I - 2 - un ancrage territorial et scénique multiple et volontariste**

***I – 2 – a / connivences territoriales et artistiques en Aquitaine : création d'un pôle-relais dans chaque département (cf. annexe 1)***

Il est envisagé de construire avec cinq pôles relais départementaux en Région Aquitaine un partenariat spécifique afin de **marquer l'engagement volontaire de l'Opéra National de Bordeaux en faveur d'une politique artistique itinérante sur le territoire aquitain**. Ce partenariat ferait l'objet d'une convention structurante autour de 3 missions spécifiques :

- échanges artistiques entre l'Opéra et la structure relais
- organisation et de structuration des politiques éducatives et culturelles
- information - communication

L'ensemble du réseau « Pôles relais départementaux » se réunira au moins une fois par an pour échanger et chaque fois que possible réalisera des actions en commun en cohérence avec la ligne artistique et pédagogique définie en accord avec l'Opéra National de Bordeaux.

Des événements particuliers de sensibilisation des publics pourront être organisés à partir des archives de l'Opéra National de Bordeaux et en prenant appui sur des prêts de costumes, des enregistrements audiovisuels...

→ **Dans chaque département de la région Aquitaine, le pôle relais** de l'Opéra National de Bordeaux (sur le modèle des pôles ressources aquitains) fera l'objet d'un conventionnement spécifique.

Il appartiendra en partenariat avec la DRAC Aquitaine, l'OARA, les départements et le Conseil Régional d'Aquitaine de déterminer les villes les plus adaptées et dotées des lieux culturels pouvant accueillir le plus facilement les productions lyriques, chorégraphiques et musicales décentralisables par l'Opéra National de Bordeaux.

→ **Parallèlement à ces pôles identifiés, l'Opéra National de Bordeaux poursuivra sa politique de diffusion de la musique classique et de la danse au plus près des territoires, en prenant appui sur des formes artistiques adaptées.**

Par ailleurs, l'Opéra National de Bordeaux souhaite réaffirmer fortement le soutien à la création en région et, chaque année, imaginer des compagnonnages avec les artistes d'Aquitaine. Ainsi, au cours des cinq prochaines années, des passerelles seront construites entre l'Opéra et Carlotta Ikeda, Thierry Malandain, Claude Magne ...pour la danse, Laurent Laffargue, Dominique Pitoiset, Christine Dormoy, Jean-Pierre Clarac et Olivier Deloeil, ...pour la mise en scène d'Opéra, Faycal Karaoui, Stéphane Guignard pour la musique. Autant de talents qui viendront nourrir de leur richesse et de leur diversité le projet artistique de l'Opéra National de Bordeaux.

***I – 2 – b / pôle de ressources architecturales, techniques et artistiques précieux***

Pensé comme un pôle de ressources inédit sur le territoire aquitain et s'appuyant sur des métiers (ateliers de décors, ateliers de costumes qui doivent mieux nous permettre de nous associer à des coproductions) dont il convient de conserver les savoir-faire uniques, l'Opéra structure son action d'accompagnement et de rayonnement autour de trois domaines distincts mais complémentaires :

- **formation, éducation artistique et insertion professionnelle**

Dans ses trois dimensions de formation, d'éducation et d'insertion professionnelle, l'Opéra souhaite poursuivre son travail de partenariat pédagogique avec les réseaux de professionnels

et d'associations ainsi qu'avec les partenaires institutionnels qui œuvrent dans le domaine de la musique, du lyrique et de la danse : conservatoires, écoles de danse et de musique, enseignants, ANPE, Céfédem...autant de compétences à mettre en synergie pour des collaborations ponctuelles ou de long terme (voir annexe 2 Cap Opéra).

Les capacités d'encadrement de l'Opéra comme la diversité de ses savoir-faire le conduisent à assumer un rôle actif dans la sensibilisation, la formation et l'accompagnement aux métiers du spectacle vivant : il a ainsi accueilli en 2006, 185 stagiaires pour 2 688 journées. Une attention plus particulière sera portée au suivi de cette mission.

**- valorisation architecturale du Grand-Théâtre**

La poursuite de la rénovation de cet « objet patrimonial » exceptionnel est bien sûr déjà engagée : un nouveau chantier va s'ouvrir prochainement avec la réfection de la Salle des Concerts. Le phasage du reste des travaux demande cependant à être défini en s'appuyant sur les préconisations du « livre blanc » proposé par le précédent architecte des monuments historiques. La rénovation de l'outil scénique qui se dégrade doit être également programmée pour à la fois conserver les capacités techniques du théâtre et garantir la sécurité de l'exploitation des spectacles. Enfin, musée vivant emblématique, le Grand-Théâtre doit offrir un meilleur accueil à ses visiteurs. L'Opéra n'a pas en charge aujourd'hui cette mission et ne dispose pas des moyens qu'elle réclame. Mais il est conscient de son importance et souhaite engager une réflexion à ce sujet avec la Ville et l'Office de Tourisme, dans le maintien du respect de ses activités.

**- l'auditorium : un nouvel enjeu**

L'ouverture en 2009 du nouvel auditorium représente une étape déterminante non seulement pour les cinq années qui s'ouvrent devant l'Opéra, mais dans l'inscription de son projet dans la ville et la région. Cet équipement exceptionnel va plus particulièrement doter l'orchestre de l'outil indispensable à sa valorisation et plus généralement permettre à l'Opéra de développer une programmation conforme à son projet que le seul Grand-Théâtre ne peut accueillir. Nouvelle salle de répétition de l'orchestre, l'auditorium devra également abriter les premières répétitions lyriques dans ses espaces annexes comme une partie de la programmation à destination du jeune public pour laquelle l'Opéra ne dispose pas de lieux spécifiques. Ainsi, l'importance et la diversité des réponses techniques que l'auditorium doit apporter à l'Opéra, tout comme l'enjeu d'image qu'il représente pour le public plaident pour que l'Opéra pose sa candidature à sa gestion directe.

### **I - 3 - un projet structuré au service des publics**

#### ***I – 3 – a / les publics au cœur de l'ambition artistique***

Au cœur du projet artistique de l'Opéra, il y a toujours eu l'ambition de sensibiliser, d'accompagner et d'ouvrir à tous les publics les portes du Grand-Théâtre. Démocratisation, action culturelle, éducation artistique... peu importe les termes, comptent surtout les réalités de ces choix ambitieux de politiques publiques.

Organisés autour de trois secteurs inscrits au centre des engagements de l'Opéra (CAP Opéra : Connaître, Accéder, Prolonger), nos dispositifs se veulent des chemins qui mènent à notre programmation et permettent à chaque public, averti ou non initié, jeune ou abonné de s'approprier les ressources multiples offertes par l'Opéra. Présent sur les territoires urbains sensibles comme sur les zones rurales défavorisées, l'Opéra inscrit son projet artistique dans ces dimensions sociales et citoyennes incontournables.

Journées Portes ouvertes, dispositifs éducatifs, accès facilité à la programmation, découverte des métiers, projets étudiants, accompagnement en réinsertion sociale et culturelle... autant de clés de sensibilisation, de connaissance et de médiation pour l'ensemble des publics du territoire aquitain (cf. annexe 2)

#### ***I – 3 – b / un cadre structurant pour optimiser les ressources***

Pour développer ce projet artistique, l'Opéra doit structurer son fonctionnement autour de trois priorités logistiques qui s'inscrivent dans la continuité de l'enjeu de la mise en place de la régie personnalisée en 2002.

##### **- finaliser l'organisation de l'Opéra**

La création de la régie de l'Opéra a permis sans aucun doute de déterminer avec précision son périmètre financier. Les réunions de son conseil d'administration ont également instauré un dialogue renforcé et plus régulier entre les tutelles et la direction. Il convient cependant aujourd'hui en parallèle de relancer les comités de suivi prévus par la précédente convention d'objectifs, en privilégiant leurs dimensions d'évaluation et de préconisation. Les modifications déjà intervenues dans l'organigramme en 2005 et 2006 (création de directions adjointes, regroupement du secrétariat général et de l'action culturelle au sein de la direction des publics et du développement...) serviront par ailleurs de base à la mise en œuvre du projet

##### **- optimiser le personnel**

Au service de ce projet, l'Opéra s'appuie sur un gisement exceptionnel d'emplois culturels à l'échelle non seulement de la Ville, de la Région mais encore du territoire national. Secteur par secteur, les répartitions de ces emplois doivent être mises en regard des enjeux poursuivis et les adaptations des effectifs, notamment artistiques, pourront être concertées avec les tutelles. L'équipe de direction s'attachera également à impliquer davantage l'ensemble du personnel à ce projet culturel et artistique et à développer plus encore son sentiment d'appartenance à l'outil exceptionnel que représente cette maison et sa fierté de contribuer quotidiennement à son rayonnement.

##### **- mieux maîtriser la gestion**

La mise en production, depuis 2006, du réseau informatique permet à l'Opéra de s'équiper d'un logiciel spécialisé qui devrait pallier aux manques d'outils de gestion, relevés par le cabinet Ernst & Young dans son audit. Son exploitation à compter du début de l'année prochaine fournira une analyse détaillée des charges, répondant aux besoins de l'Opéra et de ses tutelles. A terme, ce logiciel doit également amener des gains de productivité au sein de l'administration.

- **développer un mécénat pour le rayonnement de l'Opéra et le soutien à la programmation**

L'Opéra National de Bordeaux a enfin à cœur de poursuivre le développement, autour de sa programmation et en s'appuyant sur l'association Arpeggio, d'un réseau actif de partenaires et de mécènes (particuliers ou entreprises). Différentes actions pourront ainsi être menées étroitement avec les mécènes (soutien aux artistes permanents, aide à la venue d'interprètes prestigieux, actions de développement culturel...).

**I – 4 - Création d'un évènement annuel au rayonnement international**

On s'aperçoit que des manifestations du type « Folles Journées de Nantes » permettent le rayonnement dans le monde entier de la ville où elles ont lieu.

Le Maire de Bordeaux conscient de l'importance du rayonnement culturel de sa ville a demandé à tous ses acteurs culturels de réfléchir pour 2008 à la création d'un évènement artistique annuel. Cet évènement pourrait compléter l'offre festive de Bordeaux au mois de juin (Fête du Vin, Fête du Fleuve).

Il est évident que le Grand Théâtre de Bordeaux, un des plus importants bâtiments de théâtre dans le monde et cela depuis le XVIIIème siècle, se doit d'accueillir les manifestations les plus importantes. La Musique, la Danse, l'Opéra sont des formes universelles et permettent de toucher les publics du monde entier.

Nous réfléchissons actuellement avec plusieurs personnalités du monde international du spectacle et des Arts plastiques à une proposition qui impliquerait tous les acteurs culturels de Bordeaux autour de notre Opéra, des ses lieux d'activité, principalement le Grand Théâtre et plus tard le nouvel Auditorium, et de ses forces artistiques qui sont parmi les plus talentueuses de France. Elle devrait permettre d'ouvrir la ville de Bordeaux vers l'orientation de son rayonnement le plus historique : l'Ouest qui permet une offre artistique d'une richesse exceptionnelle.

Cette proposition sera soumise aux tutelles au mois de février 2007.

## **II - Axes artistiques : détails des perspectives retenues**

### **II - 1 - Le projet lyrique**

La construction d'une saison lyrique est soumise d'une part à des contraintes de calendrier de programmation et d'autre part aux délais d'engagement des équipes artistiques.

La saison 2006/2007 est en cours et les prévisions qui suivent pour 2007/2008 et 2008/2009 sont déjà en grande partie réalisées.

Compte tenu des temps d'installation technique et de répétitions et d'un équipement scénique qui ne bénéficie pas d'avancées scénographiques récentes, il n'est possible aujourd'hui de présenter plus de sept productions lyriques par an. En effet l'Opéra se doit aussi de présenter trois à quatre productions chorégraphiques chaque saison.

Ainsi le répertoire d'une saison comprendra une opérette, un ouvrage baroque et quatre ou cinq opéras dont un du XXème ou XXIème siècle.

Les productions d'Opéra s'appuieront sur le Chœur de l'Opéra National de Bordeaux composé de 40 choristes et dont le travail régulier a permis d'améliorer sa qualité au fil des saisons.

Par ailleurs, en fonction des calendriers de programmation, le Chœur de l'Opéra National de Bordeaux pourra renouveler ses participations à des productions lyriques extérieures (Chorégies d'Oranges, Montpellier...) et développera l'offre de ses propres concerts sur le territoire aquitain comme à l'extérieur de la région.

### ***II – 1– a / Le grand répertoire***

Chaque saison sera structurée autour de quatre piliers de ce répertoire :

- l'opéra français
  - Mozart ou l'opéra classique
  - l'opéra italien
  - l'opéra allemand, russe ou d'Europe Centrale
- 
- 06/07      *La Voix Humaine; La mort de Cléopâtre*  
                  *Nozze di Figaro*  
                  *Rigoletto*  
                  *L'Elisir d'amore*  
                  *Fidelio*
  - 07/08      *Faust*  
                  *Idomeneo*  
                  *La Bohème*  
                  *Ballo in Maschera*
  - 08/09      *Didon/Phaedre*  
                  *Tosca*  
                  *Tänhauser*
  - 09/10      *Carmen*  
                  *Jenufa*  
                  *La Flûte enchantée*  
                  *Il Viaggio a Reims*
  - 10/11      *Italianna in Algeria*  
                  *Così fan tutte*  
                  *Il Trovatore*  
                  *Das Rheingold (à l'auditorium)*

- *Le Ring* de Wagner à l'auditorium s'étendra sur quatre saisons. Il sera dirigé par notre Directeur Musical, Kwamé Ryan et sera présenté dans une version scénique conforme aux possibilités de cette nouvelle salle...

### **II – 1– b / L'opéra du XXème ou XXIème siècle**

Il est souhaitable de faire sur une période de cinq années deux commandes qui seront créées de préférence pendant le Festival de Novart-Bordeaux qui a lieu en novembre. Pour les autres années, nous pourrions reprendre des opéras déjà créés (Berg, Ötvös, Dalla Piccola, Aperghis, Dusapin, Britten, Montovani...).

Pour certains de ces spectacles, il est possible d'envisager une collaboration avec les compagnies aquitaines « Le Grain » ou « Eclats » spécialisées dans l'opéra contemporain.

Nous avons ainsi prévu de programmer :

- 06/07 *Jakob Lenz*

Première esquisse de programmation:

- 07/08 : *Génitrix* (L. Tihanyi d'après François Mauriac) ; commande
- 08/09 : *The Turn of the screw* (Britten); nouvelle production de Dominique Pitoiset
- 09/10 : *Le Balcon* (Peter Eötvös)
- 10/11 : *Les Rois* (Fénelon) ; reprise

### **II – 1– c / L'opéra baroque**

Notre théâtre est bien évidemment parfaitement adapté à ce répertoire pour lequel il a été construit. Nous avons ces dernières années obtenu de grands succès avec Giulio Cesare, Platée, Le retour d'Ulysse...

En attendant la possibilité d'utiliser les musiciens de l'ONBA formés au baroque, cette activité nécessite une collaboration étroite avec plusieurs ensembles instrumentaux et vocaux spécialisés (les Arts Florissants, les Talens Lyriques, les Musiciens du Louvre, le Concert des Nations...). Les co-productions avec d'autres théâtres sont organisées sous forme de tournées sur une période aussi réduite que possible pour en diminuer les frais... Certaines de ces productions pourront naître à Bordeaux, d'autres y passer en accueil.

Les théâtres intéressés par ces collaborations sont les Opéras de Lausanne, Genève, Lille, Nancy, le Théâtre des Champs Elysées, l'Opéra Comique...

Sont ainsi prévus:

- 06/07 *Orfeo* avec Jordi Savall

Première esquisse de programmation:

- 07/08 : *Les Madrigaux* (Monteverdi), *La Vierge des Douleurs* (Scarlatti)
- 08/09 : *Le couronnement de Poppée*
- 09/10 : *Jephta* (Hangel)
- 10/11 : *Atys* (Lully)

### **II – 1– d / L'opérette**

Il y a eu pendant très longtemps à l'Opéra National de Bordeaux une tradition de l'Opérette qu'on ne retrouvait pas à cette mesure, dans les autres maisons d'opéra. A cette époque, les spectacles étaient montés avec une qualité artistique moins exigeante. Aujourd'hui, on ne peut considérer ce type d'ouvrage comme un sous répertoire et il doit être présenté dans une maison comme l'Opéra National de Bordeaux de la même manière qu'un Opéra. Pour les nostalgiques, il y a aujourd'hui suffisamment de spectacles d'opérettes présentés dans la Communauté Urbaine de Bordeaux en des lieux (Pin Galant, Théâtre Fémina...) avec qui nous développons une réflexion visant à accroître la lisibilité de cette programmation.

C'est pourquoi à l'Opéra National de Bordeaux nous faisons le choix de ne produire qu'une seule opérette par saison. Ce spectacle sera réalisé dans les conditions artistiques et financières d'un opéra :



## *Séance du lundi 16 juin 2008*

1. temps de répétitions
2. distributions
3. productions des décors, costumes et éclairages

Les coproductions seront privilégiées.

Le répertoire comprendra :

- la grande opérette viennoise (J.Strauss, Lehar, Kalmann...)
- Offenbach
- l'opérette classique française (Messenger, Hahn, Planquette, Hervé, Lecoq...)
- l'opérette des années 20 (Yvain...)
- la comédie musicale (West Side Story, Porgy and Bess, My fair lady...)

Nous avons ainsi prévu :

- 06/07 *Princesse Czardas*

Première esquisse de programmation :

- 07/08 *La Chauve Souris*
- 08/09 *La Périchole*
- 09/10 *Porgy and Bess*
- 10/11 *Les Brigands*

### **II – 1– e / Distributions et mises en scène**

L'association, avec l'Opéra, d'artistes bien connus et venant d'autres champs artistiques devrait être très attractive pour les amateurs de formes d'arts autres que l'Opéra ; ces passerelles devraient permettre par leurs qualités artistiques innovantes, de séduire de nouveaux publics. Des collaborations actives avec d'autres organismes culturels de la Ville, de la Région ou de pays étrangers devraient également apporter un plus pour tous les publics.

Pour les metteurs en scène nous ferons principalement appel à des metteurs en scène de théâtre attirés par l'opéra : Laurent Laffargue, Dominique Pitoiset, Omar Poras, Jean-Claude Berutti, Eric Genovese... ainsi qu'à des metteurs en scène d'opéra d'esthétiques plus résolument contemporaines : Giuseppe Frigeni, Christine Dormoy...

Il est à noter que la saison 07/08 verra quatre équipes aquitaines chargées de nouvelles productions : Dominique Pitoiset, Laurent Laffargue, Christine Dormoy, Olivier Deloeuil et Jean-Philippe Clarac.

Nous maintiendrons une fidélité à plusieurs chanteurs qui ont souvent débuté à Bordeaux : Hui He, Mireille Delunsch, Natalie Dessay, Nina Stemme, Ludovic Tézier, Gilles Ragon...

Nous continuerons aussi à prendre des paris sur de jeunes chanteurs, futurs stars : Matthew Polanzani, Isabel Leonard, Stephen Costello qui vient de remporter un triomphe dans *l'Elisir d'Amore*, Dimitri Pittas et Charles Castronovo (*Rigoletto*)...

Nous continuerons à participer à des coproductions notamment avec le Festival de Glyndbourne, Le Capitole de Toulouse, l'Opéra de Monte Carlo... Il est à noter que de nombreuses productions de Bordeaux ont été présentées dans des opéras prestigieux : *Nozze de Figaro* (Barcelone, Gênes, Tel Aviv, Théâtre des Champs Elysées, Bologne.), *Roméo et Juliette* (Séville), *Pelléas et Mélisande* (Toulouse, Massy.), *Le Vaisseau Fantôme* (Monte-Carlo, Saint-Etienne, Marseille, Bergen) opérettes dans de nombreuses villes de France....

## **II- 2 Le projet chorégraphique**

### **II – 2 – a / Répertoire**

Patrimoine français à partir de Louis XIV, le Ballet porte en lui une histoire, une idéologie, une esthétique. Dès le XVIIIème siècle, la danse acquiert à Bordeaux une dimension prestigieuse et créative qui se poursuit au siècle romantique. Fidèle à ce passé tout au long de son existence, le Ballet de l'Opéra national de Bordeaux, à partir des années 90, a su ouvrir son héritage classique à la modernité au contact de nombreux chorégraphes.

#### **■ Répertoire du Ballet depuis l'arrivée de Charles Jude**

Depuis sa nomination à la direction du Ballet de l'Opéra national de Bordeaux et à la tête d'une troupe de 38 danseurs, Charles Jude a privilégié la constitution d'un répertoire en réalisant lui-même l'adaptation chorégraphique de grands ballets du répertoire. Ce fut le cas avec *Casse-Noisette*, *Coppelia*, *La Belle au Bois Dormant*, *Giselle*, *Le prince de bois*, *Le Lac des Cygnes* et plus récemment *Don Quichotte*.

D'autres ballets du répertoire restent à remonter tels *Cendrillon* ou *La fille mal gardée* d'Ivo Kramer, ballet qui fut d'ailleurs créé en 1789 à Bordeaux par Dauberval.

Conscient du précieux héritage laissé par les Ballets de Serge Lifar et de Diaghilev, Charles Jude inscrit ainsi au répertoire de la compagnie les ballets de Vaslav Nijinski : *Prélude à l'Après-midi d'un faune* (1996), de Michel Fokine : *Petrouchka*, *Le Spectre de la Rose* (1998), ou encore de Léonide Massine : *Le Tricorne*, *Parade* (2003).

Il poursuit ce travail avec les chorégraphies de Serge Lifar : *Icare* (1996, 2001, 2003) et *Suite en Blanc* (2001) et de George Balanchine : *Apollon* et *Le Fils prodigue* (1996, 2003), *Les Quatre Tempéraments* (1997, 2002) et enfin en 2004, *Sérénade*, *Who cares ?* et *Sonatine*.

■ Il propose chaque saison un nouveau programme comportant des chorégraphies néo-classiques ou issues de la Modern Dance ou encore de facture contemporaine, l'occasion pour la compagnie d'aborder un autre travail :

*Les Quatre saisons* (1997) de Paolo Bortoluzzi, *Aunis* (1997) de Jacques Garnier, *Troy Game* (1998,1999) de Robert North, *The Envelope* (1998, 1999) et *Brothers* (1998) de David Parsons, *Trois Préludes* (1998) de Ben Stevenson et *Before Nightfall* (1998), *Purcell Pieces* (1999) de Nils Christie, *Hydrogen Jukebox* (1999) créé pour la compagnie par Carolyn Carlson. *Auréole* et *le Sacre du Printemps* de Paul Taylor (2002), *la Pavane du Maure* (2002) de José Limon, *Sextet* de Thierry Malandain (2003), *Le Messie* de Mauricio Wainrot (2005), *Adagietto* d'Oscar Araiz (2005).

#### **■ Créations contemporaines**

Le Ballet de l'Opéra National de Bordeaux souhaite permettre à ses danseurs de travailler sur tout type de répertoire, qu'il soit classique, moderne ou contemporain. Il est important d'inscrire au répertoire de la compagnie des pièces de chorégraphes contemporains tels que Jiri Kylian, Donald Byrd, Alvin Ailey, William Forsythe, Nacho Duato ...

Charles Jude souhaite qu'un travail de commande de ballets à des chorégraphes se systématisent et que de telles commandes puissent intervenir tous les deux ans.

Ceci pourrait d'ailleurs être fait, pour des chorégraphes choisis, en lien avec des programmations bordelaises telles que les Grandes Traversées. Le chorégraphe pourrait, l'année où il est leur invité, venir remonter une de ses chorégraphies avec le Ballet. Cette rencontre et ce temps partagé de répétitions pourraient donner suite à un projet de création, de commande au chorégraphe qui pourrait alors véritablement créer une pièce pour le Ballet, adaptée à son identité.

Une rencontre donnant lieu à une création en novembre 2007 se fera entre le Ballet et la compagnie bordelaise Ariadone, animée par la chorégraphe Carlotta Ikeda. Rencontre de l'univers de la danse classique avec l'univers de la danse bûto comprenant une commande de musique à Christian Lauba, compositeur bordelais et directeur musical de l'ONBA pendant deux ans.

Cette création, adaptation de l'œuvre japonaise *Zatoïchi, le Masseuse aveugle* de Kitano mettra en scène le Ballet ainsi que son directeur, Charles Jude interprétant le personnage principal.

#### ■ **Programmations jeune public et action culturelle**

Force artistique de l'Opéra national de Bordeaux, le Ballet est aussi force de proposition artistique pour des programmations destinées au jeune public.

Par jeune public, nous entendons aussi le public adolescent, public de demain qu'il nous semble important de sensibiliser et d'intéresser au moyen de propositions artistiques et de dispositifs scéniques proches de leur univers, qui intègrent leur langage.

Dans certaines conditions et parallèlement à la création d'un programme jeune public du Ballet, ce dernier pourrait intervenir dans le cadre d'un dispositif d'action culturelle dont la thématique serait liée à sa propre création.

Faisant intervenir, entre autres, des acteurs de la production (Charles Jude, chorégraphe invité, danseurs, scénographes, réalisateurs lumières...), le projet pourrait aboutir à la réalisation d'un spectacle interprété par les enfants.

#### **II – 2 – b / Synergies locales et internationales**

■ Il nous semble très important d'organiser les programmations du Ballet de façon à communiquer sur un caractère événementiel et notamment travailler en amont avec les institutions culturelles bordelaises sur une thématique déclinée dans différents lieux.

Nous nous proposons de prendre contact avec les musées de Bordeaux notamment, avec des programmeurs qui organisent des temps forts sur la saison de type festival.

■ Dans le même esprit, il nous semblerait également intéressant du point de vue de la diffusion de prendre contact avec de grands musées tels le Guggenheim qui fait tourner ses expositions dans ses cinq lieux dans le monde (synergie Ballets Russes / exposition RUSSIA par exemple).

Provoquer, susciter les échanges de danseurs, les coproductions : des contacts ont été pris en Chine et des projets sont en cours d'élaboration.

#### **II – 2 – c / Événementiel - Communication**

Afin de travailler une image dynamique et créative du Ballet de l'Opéra National de Bordeaux, Charles Jude propose l'organisation d'une biennale de jeunes chorégraphes en alternance avec un festival de danse.

Ce dernier serait ouvert à des compagnies d'univers complètement différents selon la thématique choisie pour chaque édition du festival et devrait permettre des échanges avec certaines d'entre elles.

Il serait bon de pérenniser **la fête du Ballet** mise en place cette année (2006). Nous avons vu l'incidence directe de cette proposition faite au public sur le remplissage de la salle Vitez.

L'exposition de photos de danseurs sur les grilles du Jardin Public rencontre un très vif succès et démontre l'intérêt d'un vaste public sur tout ce qui concerne la Danse. De telles manifestations devront être renouvelées.

**II – 2 – d / Diffusion**

■ **Diffusion régionale :**

Nous avons proposé aux théâtres cette saison *Le Messie* de Mauricio Wainrot à prix coûtant. Cette magnifique pièce pour 30 danseurs a séduit L'Odysée de Périgueux et l'Olympia d'Arcachon qui se sont positionnés pour nous accueillir la saison prochaine. Proche de Bordeaux bien qu'en dehors de la région, le Gallia théâtre de Saintes accueille également ce spectacle pour deux représentations.

Le Ballet proposera chaque saison aux théâtres de la région, des programmes mixtes légers pour une quinzaine de danseurs. Cette proposition se fera sur une période déterminée afin d'optimiser le temps de répétition préalable.

Afin de faciliter la diffusion du Ballet sur le territoire aquitain, nous proposons l'acquisition d'un plancher mobile, facile à monter, qui permettrait à nos danseurs de se produire en extérieur lors de périodes festives ou d'été. Ce dispositif simple permettra aussi au Ballet d'être accueilli par des propriétaires viticoles, friands de son répertoire et pourra être inscrit au catalogue de prestations offertes par le Ballet aux entreprises désireuses de soutenir ses productions.

■ **Diffusion nationale, internationale :**

Le ballet de l'Opéra National de Bordeaux souhaite renforcer sa présence sur les scènes françaises. Un travail a été initié avec l'ONDA lequel s'est engagé à défendre lors de ses réunions en région le répertoire d'un ballet comme le nôtre. Des pièces telle *le Messie* de M. Wainrot ont toute leur place dans les Scènes Nationales et certains diffuseurs se sont déjà montrés intéressés par ce ballet.

La Maison de la Danse de Lyon présentera en 2008, sept représentations du *Don Quichotte* de Charles Jude.

L'aide à la reprise, annoncée par le Ministère de la Culture et de la Communication, devrait nous permettre de développer encore d'avantage ce travail de maillage du territoire français.

Un réseau d'agents et d'intermédiaires s'est constitué au cours des ans permettant au Ballet d'être régulièrement invité par les plus prestigieux théâtres en Europe, au Japon et aux Etats-Unis.

Tout en s'appuyant et en continuant à nourrir ces relais, le Ballet cherchera systématiquement à s'inscrire dans les saisons françaises initiées et coordonnées par Culture France dans les pays choisis et cherchera à faire des propositions aux théâtres des villes jumelées avec la Ville de Bordeaux.

**II – 2 – e / Formation et Insertion professionnelle du jeune danseur**

Si on dresse une cartographie des écoles supérieures de danse en France, l'ouest et notamment le sud-ouest du territoire sont passablement peu équipés.

Il nous semblerait opportun de contribuer à l'amélioration de cet enseignement en collaboration avec les autres structures d'enseignement d'Aquitaine (les deux CNR, CEFEDM) ainsi que le Ballet de Biarritz

Dans un premier temps, nous proposons la création en collaboration avec le CNR et le CEFEDM d'une structure de formation supérieure orientée vers l'insertion professionnelle du danseur. Pour des danseurs âgés de 17 à 22 ans, on proposera un cursus de deux ans leur permettant d'affiner leur style, leur technique, leur donnant la possibilité de travailler avec des chorégraphes, des professeurs invités par le Ballet de l'Opéra National de Bordeaux.

Les regards et les pratiques des intervenants invités permettront aux jeunes danseurs de multiplier les expériences, croiser des pratiques différentes et définir le type de danse vers lequel ils souhaitent particulièrement s'orienter même si l'ambition de ce cursus est de parfaire sa formation, de perfectionner l'interprétation des danseurs pour tout type de danse.

Inviter des chorégraphes des univers classique, moderne ou contemporain, profitant par exemple de leur venue dans le cadre de la biennale de jeunes chorégraphes, leur proposant d'animer des ateliers de création, d'improvisation, associer les jeunes danseurs à des projets de création... telle pourrait être l'ambition de ce cursus résolument orienté sur la transmission et les échanges.

Il sera permis aux jeunes danseurs de participer quotidiennement à la classe du Ballet, voire même de participer à certaines répétitions et productions du Ballet.

S'appuyant sur les réseaux de Charles Jude et du Ballet de l'Opéra National de Bordeaux, une à deux fois par an, les jeunes danseurs partiront en stage dans des compagnies françaises ou étrangères.

Par la suite une deuxième étape pourrait concerner les enfants entre 12 et 16 ans.

### ***II – 2 – f / Mutualisation – Création d'une unité de production nationale***

Dans la ligne du projet du Ministère de la Culture basé sur la mutualisation des moyens et des danseurs des différents ballets français, le Ballet de l'Opéra National de Bordeaux pourrait mettre à disposition un nombre défini de danseurs sur une durée limitée.

Cela pourrait alors donner lieu à une création en deux temps, l'une par le Ballet de l'Opéra National de Bordeaux, l'autre par cette unité nationale. Pour l'exemple, le *Magnificat* de John Neumeier, en deux parties, se prêterait tout à fait à ce type d'expérimentation.

### ***II – 2 – g / Reconversion du danseur***

L'Opéra National de Bordeaux souhaite faire de la reconversion du danseur un véritable projet de l'institution. La direction de l'Opéra National de Bordeaux va mettre en place des outils à l'accompagnement pour la reconversion des danseurs, âgés de plus de 33 ans ou ayant une ancienneté d'un minimum de dix ans, en lien avec les dispositifs nationaux et les partenaires en charge de la formation continue (CNFPT/ANPE, réseaux culture spectacles / Centre national de la danse).

Elle s'attachera à systématiquement rechercher à reclasser les danseurs en fin de carrière en interne.

Trois étapes sont à prendre en compte dans un dispositif de reconversion :

#### **■ L'information du danseur**

Il pourra être organisé une fois par an une journée d'information destinée aux danseurs du ballet, les sensibilisant sur ce que peut être une reconversion, évoquer des expériences, les outils à leur disposition, les dispositifs nationaux existants...

Cette journée sera organisée avec l'ANPE spectacles de Bordeaux et le Centre National de la Danse. Une première session sera mise en place dès 2007, animée par une personne qui a participé à l'élaboration du rapport rédigé par Anne Schiffert.

*Financement* : Compte tenu d'une convention de partenariat sur le point d'être signée entre l'ANPE et le CND, cette journée devrait pouvoir être prise en charge par l'une de ces structures.

#### **■ Le bilan de compétences**

Dès lors que le danseur envisage sa reconversion, des sessions d'accompagnement au projet pourraient être organisées et déléguées à l'ANPE qui a un savoir-faire dans ce domaine. Ces accompagnements au projet sont la plupart du temps pilotés par des prestataires extérieurs et menés de façon individuelle ou en groupe.

Il faut prévoir trois mois avec des rendez-vous hebdomadaires (2 par semaine dans le cas d'un accompagnement individuel).

Ces sessions doivent permettre au danseur de formaliser un projet de reconversion adapté à sa personnalité et de structurer les étapes à mettre en place pour atteindre son objectif.

*Financement* : il existe une catégorie spécifique de demandeurs d'emploi à l'ANPE pour des personnes toujours en poste. Cela permettrait donc que ces bilans de compétences soient pris en charge par l'ANPE.

Il semblerait que le CNFPT propose également un bilan professionnel d'une durée de 15 heures afin de définir un plan d'action vers un emploi territorial.

■ **Les formations**

Plusieurs types de formation pourraient être suivis :

- Les danseurs dans une logique de reconversion pourront bénéficier de formations dispensées via le CNFPT (informatique, langues étrangères, préparation à des concours de la fonction publique...) inscrites chaque année au plan de formation de l'Opéra National de Bordeaux.
- Le projet de reconversion défini, le danseur pourrait suivre une formation choisie préalablement, hors catalogue CNFPT. Plusieurs pistes sont à l'étude pour le financement de cette formation

**II - 3 Le projet de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine (ONBA)**

***II – 3 – a / L'orchestre***

L'Orchestre National Bordeaux Aquitaine, partie intégrante de l'Opéra National de Bordeaux, est composé de 118 musiciens dont 37 solistes, avec un recrutement international. Il s'agit là d'un effectif fixé en 1996 à la suite d'une étude de Monsieur Golan, ancien Intendant de l'Orchestre de la Suisse Romande. Il peut sembler actuellement un peu excessif mais l'arrivée de l'Orchestre dans une nouvelle salle devrait considérablement en développer l'activité.

La qualité des recrutements effectués depuis maintenant 15 ans a permis de réunir des musiciens de tout premier ordre, reconnus par tous les chefs qui les ont dirigés.

Mais pour s'exprimer pleinement et atteindre une qualité de groupe maximum un orchestre a besoin d'une salle, d'un directeur musical et artistique, d'excellents chefs pour le diriger et bien sûr d'un projet artistique à moyen et long terme incluant en plus de sa programmation à Bordeaux et en Aquitaine, des enregistrements CD, DVD et des tournées internationales.

***II – 3 – b / Un nouveau chef d'orchestre, directeur artistique et musical***

Kwamé RYAN, le nouveau Directeur musical et artistique de l'ONBA est natif de l'île de Trinidad, dans les Caraïbes. Il a étudié le piano, le chant, le violon, la contrebasse, la direction d'orchestre en Angleterre, en approfondissant ses connaissances en musicologie à l'Université de Cambridge.

De 1998 à 1999, il fut l'assistant de Lothar Zagrosek au State Opera de Stuttgart et de 1999 à 2003, il devint directeur musical de l'Orchestre et de l'Opéra de Freiburg.

Il est reconnu par toute la profession musicale comme un des chefs de sa génération au talent le plus prometteur. Ses premiers concerts avec l'ONBA ont démontré des qualités musicales, artistiques et humaines indéniables.

Il prendra ses fonctions le 1er septembre 2007 pour un premier mandat de 3 ans. (Cette durée courte nous est imposée par la législation sur les contrats de la Fonction publique territoriale).

Il est souhaitable de pouvoir engager un jeune chef, si possible français, comme chef assistant-chef associé qui puisse assurer des programmes découvertes ainsi que des tournées en région tout en assistant Kwamé Ryan et les chefs invités. Il avait été prévu par la DMDTS des aides spécifiques pour un tel recrutement.

***II – 3 – c / Un projet artistique***

L'ONBA doit développer son public en faisant venir au concert ceux qui n'y viennent jamais, en y attirant les jeunes tout en apportant une satisfaction complète aux abonnés et spectateurs habitués.

Kwamé RYAN décline son projet artistique sur les trois saisons de son premier mandat.

## *Séance du lundi 16 juin 2008*

2007/2008 – Au départ un espace où tout va se construire, comme au moment de la création du monde ; la première saison pourra s'intituler « ESPACE-CREATION ». Les œuvres s'inscrivant dans cette thématique seront par exemple :

6. Stravinsky : *Le Sacre du Printemps*
7. Prokofiev : *Suite Scythe*
8. Ligeti : *Lontano*
9. Strauss : *Ainsi parlait Zarathoustra*
10. Scriabine : *Prométhée*, poème de feu (avec les effets spéciaux de lumières conçus par le compositeur lui-même)
11. Haydn : *La Création*
12. Debussy : *La Mer*
13. Prokofiev : 3<sup>ème</sup> concerto pour piano
14. Bruckner : 9<sup>ème</sup> symphonie
15. Varèse : *Tuning up...*

2008/2009 – La deuxième étape sera celle de la naissance des civilisations, avec référence en premier lieu à la civilisation grecque, les premières technologies, les guerres, les conflits. De même que dans l'univers, apparaissent des constellations, autour des œuvres phares de cette deuxième saison, Kwamé RYAN placera des petites pièces courtes et brillantes, jouées en ouverture des concerts, commandées à des compositeurs qui lui sont proches artistiquement. Ces courtes pièces seront comme des « météorites ». Le thème de cette saison sera « EXPLOSION-CONSTELLATION » avec par exemple :

16. Chostakovitch : Symphonie n°7 « Leningrad » et Symphonie n°10
17. Janacek : *Tarass Boulba*
18. Beethoven : Symphonie n°3 « *Eroïca* »
19. Holst : *Les Planètes*
20. Respighi : *Les Fêtes romaines* et *Les Pins de Rome*
21. Messiaen : *Turangalîla Symphonie*
22. Prokofiev : *Alexandre Nevski* (avec projection du film d'Eisenstein)
23. Berlioz : *Les Troyens* (avec peut-être des extraits tout au long de la saison)
24. Corigliano : *The Mannheim rocket*

2009/2010 – L'ONBA prend possession de sa nouvelle salle.

Le thème de cette saison sera « FOCALISATION ». Kwamé RYAN définira son contenu lorsque la date d'ouverture de l'auditorium sera définitivement connue.

### **II – 3 – d / La programmation complémentaire**

La programmation symphonique sera complétée par une saison pluridisciplinaire avec des ouvertures vers le jazz, les musiques du monde tout en conservant les récitals, la musique baroque et la musique de chambre en permettant notamment aux musiciens de l'orchestre de démontrer ainsi leurs qualités individuelles.

Des partenariats seront développés avec les institutions bordelaises produisant tous types de musique : Musique de nuit, Festival de Jazz, Rockscool Barbey, Novart-Bordeaux...

Cette activité complémentaire sera bien sûr beaucoup plus développée lors de l'ouverture de l'Auditorium.

### **II – 3 – e / Le jeune public**

Nous menons déjà une politique ambitieuse envers les jeunes publics et les scolaires par de multiples actions organisées principalement avec l'Education Nationale (voir ci-après « développement culturel »).

Nous envisageons d'étendre à Bordeaux des expériences en ce domaine qui ont été particulièrement réussies dans d'autres orchestres. Par exemple un programme américain qui a déjà été présenté dans quelques capitales européennes (une première en France), « Toys-Symphony » fait appel aux nouvelles technologies informatiques et permet aux enfants de « jouer » les instruments de l'orchestre par le biais d'écrans tactiles. Ce projet s'étend sur une

semaine, avec des séances d'une heure par groupe de 40 enfants, des ateliers et enfin un concert de clôture auquel participent les enfants ayant suivi le projet.

### ***II – 3 – f / Le répertoire contemporain et les commandes***

Kwamé Ryan attache une importance toute particulière à défendre ce répertoire et à accompagner le public dans sa découverte. Nous avons déjà mentionné les projets de commandes musicales qu'il souhaite inclure dès la deuxième saison dans sa programmation symphonique. On peut ajouter un exemple qui lui tient à cœur : diriger la pièce de Luigi Nono : *Prométhée*. Cette œuvre réunit quatre petits orchestres de trente musiciens chacun, un chœur de chambre, treize solistes instrumentaux et vocaux, deux récitants. Les quatre orchestres sont placés autour du public, sur quatre niveaux différents. La version courte de cette œuvre pourrait être donnée plusieurs fois, pendant une même journée, pour permettre à plusieurs groupes de spectateurs de bénéficier de cette expérience acoustique et visuelle exceptionnelle dans le nouvel auditorium.

Si une aide spécifique y est consacrée nous pourrions accueillir chaque saison un compositeur en résidence ce qui permet une réelle intégration de la création dans la vie quotidienne des musiciens

Il serait bon avec l'aide de quelques experts d'étudier les créations effectuées en France dans les 20 ou 30 dernières années et d'y repérer les œuvres qui méritent d'être reprises.

### ***II – 3 – g / L'ensemble baroque***

Il est prévu de créer au sein de l'Orchestre, un ensemble baroque de 20 à 25 musiciens jouant sur instruments anciens ou copies d'anciens. S'appuyant sur quelques musiciens pratiquant déjà ces instruments, ce nouvel ensemble pourrait participer à l'exécution au Grand Théâtre d'un opéra baroque. Un mécénat avec un de nos partenaires fidèles pour l'achat de ces instruments est d'ores et déjà prévu et des contacts pris avec le CEFEDM et le CNFPT pour assurer la formation des musiciens par les meilleurs spécialistes actuels.

Cet ensemble verra le jour dès l'année 2007 mais ne deviendra complètement opérationnel que pendant la saison 2009/2010.

### ***II – 3 – h / L'Audiovisuel***

Les musiciens ont signé un accord audiovisuel avec leur Direction ce qui permet d'envisager une politique audiovisuelle très active. De nombreux contacts sont actuellement pris tant avec les télévisions que les différentes chaînes de radio musicale permettant des retransmissions nombreuses dès la saison 2006/2007. Après les deux disques enregistrés par l'ONBA pour NAXOS cette firme souhaite poursuivre sa collaboration avec nous. Kwamé Ryan intéresse plusieurs firmes importantes, dont la Deutsche Grammophon mais il est souhaitable d'envisager la création d'un label propre à l'ONBA comme cela se pratique désormais dans de nombreux orchestres.

### ***II – 3 – i / Les Tournées***

Un Orchestre ne peut atteindre une renommée internationale sans faire régulièrement des tournées. La réputation du nouveau chef de l'ONBA et les nombreux contacts qu'il peut avoir dans le monde entier nous ont déjà permis de mettre en place plusieurs tournées : en 2007/2008 Athènes, Bilbao et le Japon, en 2008/2009 la Suisse, le Pays Basque.

Tout comme l'audiovisuel les tournées doivent pouvoir bénéficier d'un mécénat important car elles sont porteuses d'importantes retombées médiatiques et peuvent magnifier à l'étranger l'image de Bordeaux et de ses industries, dont tout particulièrement l'industrie viticole.

### ***II – 3 – j / La formation et l'insertion professionnelle***

Depuis longtemps de nombreux musiciens de l'ONBA enseignent dans le cadre du CNR, du CEFEDM et de nombreuses écoles de musique. Leurs élèves participent régulièrement à certains concerts pour des remplacements ponctuels.

Dans le cadre de notre partenariat avec le CNR plusieurs manifestations ont été organisées, comme par exemple un concert plaçant côté à côté des musiciens de l'ONBA et des élèves du CNR. Ces manifestations seront poursuivies, voire développées.

Par ailleurs un Etablissement d'Enseignement supérieur de la Musique devrait être prochainement créé dans le grand Sud-Ouest pour lequel un important partenariat est prévu notamment dans le domaine de l'insertion des jeunes musiciens dans un cadre professionnel.



**Note 1 : Les pôles-relais départementaux**

Il est envisagé de construire avec cinq pôles relais départementaux en Région Aquitaine un partenariat spécifique afin de **marquer l'engagement volontaire de l'Opéra National de Bordeaux en faveur d'une politique artistique itinérante sur le territoire aquitain.**

Il appartiendra, en partenariat avec la DRAC Aquitaine, l'OARA, les départements et le Conseil Régional d'Aquitaine de déterminer les villes les plus adaptées et dotées des lieux culturels pouvant accueillir le plus facilement les productions lyriques, chorégraphiques et musicales décentralisables par l'Opéra National de Bordeaux.

Chaque pôle-relais départemental identifié fera ensuite l'objet d'un conventionnement autour des trois volets détaillés ci-dessus. Evidemment, les 3 missions seront déclinées selon les spécificités territoriales de chaque lieu.

Volet n°1 : **Echanges artistiques** - Le « Pôle relais départemental » sera identifié en terme de :

- lieu d'accueil des productions lyriques, musicales et chorégraphiques de l'Opéra National de Bordeaux les plus importantes,
- lieu d'accueil disposant d'espaces et de moyens techniques suffisants,
- lieu de diffusion qui serait susceptible de programmer les compagnies invitées par l'Opéra, dans le cadre de ses saisons, jeune public et tout public,
- Lieu d'accueil privilégié des équipes artistiques régionales accompagnées par l'Opéra National de Bordeaux et soutenues par l'Office Artistique Région Aquitaine ou des artistes régionaux impliqués dans les productions contemporaines, lyriques, chorégraphiques, musicales.

Volet n°2 : **Formation** – Le « Pôle relais départemental » sera identifié en terme de :

- Lieu de déclinaison de certaines actions développées à l'Opéra National de Bordeaux intra muros,
- Développement d'un parcours avec les écoles de musiques labellisées ou agréées,
- Lieu relais auprès de l'éducation nationale et des enseignants du territoire concerné,
- Lieu d'accompagnement de la structuration professionnelle des jeunes artistes,
- Lieu favorisant l'émergence de la pratique amateur.

Volet n°3 : **Communication** – Le « Pôle relais départemental » sera identifié en terme de :

- Espace privilégié pour la mise à disposition des publics de tout support de communication : programmes, affiches, brochures de l'Opéra National de Bordeaux,
- Dans l'objectif de réunir toutes les conditions d'une bonne efficacité de ce volet n° 3, la personne responsable des relations publiques du « Pôle relais départemental », sera reçue un jour par an, en formation à l'Opéra National de Bordeaux,
- Un logo spécifique sera créé et porté sur l'ensemble des documents de communication de l'Opéra National de Bordeaux et des « Pôles relais départementaux ».

**Note 2 : CAP OPERA, des réponses à l'accueil de tous les publics**

Connaître  
Accompagner  
Prolonger

Autour de cet intitulé unique - **CAP OPERA** – la Direction de Publics et du Développement souhaite, avec son service du développement culturel, rappeler les 3 principes directeurs qui fondent l'action culturelle de l'Opéra National de Bordeaux. La mise en place d'outils pédagogiques adaptés à ces objectifs doit ainsi :

- **permettre la mise en valeur de l'Opéra National de Bordeaux comme pôle de ressources artistiques et techniques**
- **susciter la curiosité du spectateur** et accompagner sa découverte artistique
- **favoriser, enfin, la venue en autonomie de tous les publics.**

→ **Connaître** : il s'agit, au travers de ce terme qui sous-tend un certain nombre de dispositifs, de **rendre lisible aux yeux de tous les ressources artistiques et techniques de l'Opéra**, de les valoriser et de permettre à chacun, public ou professionnels, de se les approprier.

→ **Accompagner** : cette dimension d'accompagnement du spectateur dans sa découverte du spectacle vivant se traduit par de multiples facettes : travail avec les enseignants, journée-découverte à l'Opéra....L'objectif principal est **que tous les publics, sur l'ensemble du territoire aquitain, puissent accéder de manière sensible, guidée et la plus appropriée possible à la programmation de l'Opéra National de Bordeaux.**

→ **Prolonger** : au-delà de la venue ponctuelle à un spectacle, l'Opéra National de Bordeaux souhaite **travailler sur les notions de fidélisation, d'autonomie et de renouvellement des publics.** Enfants, parents, publics défavorisés, publics exclus socialement et géographiquement doivent ainsi pouvoir revenir seuls aux spectacles de la programmation... différentes mesures accompagnent cette envie de fidélisation comme l'accès aux conférences, le billet-complice etc...

### **1- Dispositifs**

→ Les différents dispositifs inventés pour couvrir l'ensemble de cette ambition culturelle et pédagogique sont regroupés par genre artistique **afin de rendre visible la programmation et de mettre en valeur les forces artistiques et techniques de l'Opéra National de Bordeaux** : Les Chemins de la musique et de la voix, les Chemins de la danse, les Chemins des ateliers, Les Chemins du Grand-Théâtre.

### **2- Partenariats**

→ Il est nécessaire tout d'abord **d'impliquer de manière forte l'ensemble des services de l'Opéra aux actions du Développement Culturel**, notamment en terme d'information sur le contenu des projets mais également concernant leur participation à l'élaboration des dispositifs. Nous souhaitons également encourager la participation des artistes au développement culturel dans une démarche volontariste et partagée. La rencontre avec les artistes nous semble en effet un élément essentiel de la médiation culturelle.

→ **Par ailleurs, il est important que le service du développement culturel puisse travailler de manière régulière et soutenue avec les partenaires culturels bordelais ou aquitains** afin de construire des passerelles diversifiées en direction de nouveaux publics.

### **3- Comité de pilotage**

→ Il semble primordial de reconduire, 3 fois par an, le comité de pilotage du développement culturel, moment privilégié d'échange, d'analyse, et de propositions avec **l'ensemble des acteurs pouvant être concernés par le développement culturel et les actions pédagogiques**.

Avec nos partenaires institutionnels (Ville de Bordeaux, Drac, Conseil régional) et avec le soutien de l'Académie de Bordeaux, trois temps de travail sont fixés dans l'année pour **définir les priorités pédagogiques, travailler sur la programmation et déterminer les moyens de rééquilibrage des actions** sur le territoire régional et en direction de tous les publics. Le comité de pilotage est aussi un lieu d'évaluation des actions : outils d'analyse (quantitative, qualitative et financière), critères d'évaluation, tableaux de bords etc...

### **4- Détail des dispositifs**

→ **Connaître**

#### **- Ouverture du Grand-Théâtre**

Le Grand-Théâtre est un lieu de mémoire : mémoire historique et émotionnelle qui doit s'inscrire dans son époque. Si l'axe central des actions doit se situer principalement autour des spectacles de la programmation, il ne faut pas ignorer la force d'attraction du Grand-Théâtre comme monument historique et objet patrimonial. L'ouverture du lieu doit ainsi concerner l'ensemble du public et non uniquement les établissements scolaires adhérents à un parcours. Il est ainsi proposé d'ouvrir plus régulièrement le Grand-Théâtre à des groupes qui pourront visiter de façon autonome le hall et la salle par la mise en place d'un parcours fléché.

#### **- Journées portes ouvertes**

En partenariat avec les associations soutenant l'Opéra, le Conservatoire National de Région et les offices de Tourisme, trois temps forts au cours de la saison peuvent être organisés afin de présenter à la fois une force artistique de l'Opéra et un événement de la programmation. L'objectif est d'ouvrir grandes les portes de l'Opéra à un public qui, sans y être sensibilisé, n'aurait peut être pas fait la démarche de découvrir le lieu et d'assister ensuite au spectacle. Ouvert à tous les publics, ces trois moments forts de présentation de nos forces artistiques vont permettre également de répondre à une demande récurrente des écoles de musique et de danse de la Région. Aucun parcours de sensibilisation ne leur étant offert, c'est l'occasion de permettre aux élèves « pratiquants » de rencontrer nos artistes et de les encourager à assister aux spectacles.

**- Les chemins des Ateliers**

Atelier " L'Envers du Décor"

Essentiellement réservé aux parcours danse et à quelques lycées professionnels, l'atelier « L'Envers du Décor » permet, le temps d'une demi-journée :

- De rencontrer, autour d'une projection sur le montage des décors et la fabrication des costumes, le directeur technique de l'Opéra National de Bordeaux
- De visiter 3 ateliers : décoration des costumes, couture et habillement
- D'échanger avec les équipes techniques autour d'une production (éclairagistes, machinistes...)

Par ailleurs, afin de répondre à une demande plus large d'accès aux « ateliers », il est envisagé la mise en espace d'un lieu spécifique (foyers blancs par exemple) avec la présentation de costumes, de décors, de maquettes, de vidéo. Ces supports techniques seraient accompagnés de textes explicatifs qui conviendraient aux établissements primaires, au grand public, aux centres d'animations...

D'autres pistes sont également à l'étude par Giulio Achilli, directeur technique : Jeu de l'Oie, Valise Jeu Découverte...autant de supports ludiques qui s'adressent à des enfants du CP au CM2 et ayant pour originalité de voyager dans les écoles en amont ou en aval du spectacle vu.

Les options « Découverte professionnelle en classe de 3ème », mises en oeuvre par l'Education Nationale depuis 2005 ont aussi pour objectif de familiariser les jeunes au milieu professionnel. Dans ce cadre, des demandes de plus en plus nombreuses sont faites auprès du service du développement culturel et il semble légitime que l'Opéra puisse répondre favorablement à cette nouvelle orientation de l'Education Nationale. La découverte de l'Opéra et des différents métiers pourrait également être enrichie par un stage au sein de la structure pour quelques élèves intéressés.

→ **Accompagner**

De nombreux dispositifs autour des trois champs artistiques propres à l'Opéra ont été élaborés afin d'accompagner de manière sensible les différents publics amenés à fréquenter l'Opéra.

**- Les chemins de la musique et de la voix**

→ 1er degré

- **L'enfant et la musique** : concerts pédagogiques et concerts classes familles
- **Musiques plurielles** – 1er degré : A partir de la saison 2006-2007, le programme Musiques plurielles se recentre sur deux parcours distincts : un parcours classique et un parcours XXème siècle.

→ 2nd degré

- **Parcours symphonique** - A partir de la programmation de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine, les élèves assistent à des répétitions générales en temps scolaires ou à des concerts en soirée. Deux ou trois déplacements maximum d'une même classe ou de trois classes différentes sont préconisés selon les formules suivantes :

- Deux générales et un concert du soir (programmation tout public ou Jeune public)
- Une générale et deux concerts du soir (programmation tout public)
- Deux ou trois générales.

- **Parcours lyrique** - Pour chaque opéra, les élèves auront la possibilité d'assister en soirée à une prégénérale ou une générale gratuites, et une représentation (tarif préférentiel).

**- Parcours « Autour de la voix »**

Projet de portée régionale, ce parcours s'adresse exclusivement aux lycées à options. Il propose une approche sensible et variée, mettant en oeuvre différents modes d'expression artistique tels que le théâtre, la musique, le cinéma. Il permettra à une classe de lycée à option de découvrir deux oeuvres d'esthétique et d'époque différentes dans le domaine de la mélodie, du lied et de la tragédie lyrique aux 19ème et 20ème siècles.

Deux déplacements sont préconisés permettant aux élèves de découvrir les 2 oeuvres en assistant à une prégénérale, une générale ou une représentation.

→ Sur ces 3 parcours, un stage obligatoire de 3 jours inscrit au Plan Académique de Formation est organisé spécifiquement pour l'ensemble des enseignants inscrits.

#### **- Parcours transversal**

Ce parcours propose deux ou trois venues au spectacle d'une même classe (en temps scolaire et soirée) parmi les propositions suivantes :

- un concert « A la découverte »,
- un ballet (Saison Jeune Public ou Tout Public),
- un opéra de la Saison Jeune Public,
- la visite du Grand Théâtre

Parallèlement à ces dispositifs en direction des scolaires, le public étudiant bénéficie d'actions spécifiques, soit à l'occasion de concerts décentralisés sur le Campus, soit au Grand-Théâtre, en partenariat avec le Crous (Opéra-Crous : rencontre d'après spectacle autour d'un cocktail avec les artistes de la production, proposée pour 8 euros et un ticket de RU).

#### **- Ma Voix et toi**

Depuis plusieurs années, l'Opéra National de Bordeaux conduit des projets d'action culturelle d'envergure avec le monde de l'Education et l'ensemble de ses partenaires institutionnels, artistiques et associatifs. Convaincu de la nécessité de conduire des passerelles pour permettre aux jeunes de s'approprier par différents chemins le monde de la culture, l'Opéra National de Bordeaux a imaginé en 2003, en partenariat avec la compagnie Le Grain, le dispositif **Ma Voix et Toi** qui s'adresse à des enfants **en dehors du temps scolaire**.

#### **Les enjeux artistiques, pédagogiques et sociaux**

L'ambition de **Ma Voix et Toi** est de donner à 80 enfants des quartiers de **Bordeaux, de Cenon et de Floirac** des clefs pour leur faire découvrir, par le biais d'une approche sensorielle et ludique, leur voix. Ce cheminement artistique permet aux participants, grâce à un encadrement pédagogique, de créer leur propre chant, de trouver leur voix et d'entrevoir les processus de l'élaboration d'un spectacle.

Ce cheminement se développe autour de trois axes :

25. pratique artistique hebdomadaire
26. participation à la création d'un spectacle
27. parcours culturel par la présence à la programmation de l'Opéra National de Bordeaux

Cette combinaison entre pratique et présence à des spectacles permet à l'enfant d'appréhender de manière globale l'univers et la diversité de la voix.

#### **- Les chemins de la danse**

□ 1er degré

#### **- L'enfant et la danse**

Les enfants du projet sont à la fois spectateur et danseur. Les trois grands principes fondamentaux sont : la **pratique artistique**, la **rencontre avec les oeuvres** et l'**acquisition de techniques chorégraphiques**. L'aboutissement du projet est la présentation du travail des enfants lors d'une soirée en fin d'année.

Les enfants pratiquent la danse avec un chorégraphe professionnel, voient des oeuvres chorégraphiques variées et de référence et créent leurs propres chorégraphies (plaisir de

l'expérimentation) qu'ils présentent à leurs familles et aux autres classes, confrontant du même coup leur travail. Ils développent, ainsi, leur culture personnelle, leur sensibilité, leur capacité d'expression. Par ailleurs, les parents sont associés au projet par leur présence à une générale ou prégénérale. Pour beaucoup, c'est aussi la première fois qu'ils découvrent le ballet et/ou le spectacle vivant.

□2nd degré

#### **- Chorépass**

Chorépass est un dispositif d'envergure autour de différentes facettes de la danse. Il implique au moins deux enseignants d'un même établissement afin d'orienter le dispositif vers une approche interdisciplinaire. Il s'articule premièrement autour de la présence à trois spectacles :

- deux spectacles de proximité à teneur contemporaine
- un spectacle à l'Opéra National de Bordeaux

Par ailleurs, un atelier avec un artiste autour d'un des deux spectacles est conseillé.

Le point d'orgue de ce projet et son objectif premier est **la restitution d'une production (littéraire, artistique, plastique, journalistique...)**.

Par ailleurs, d'autres temps forts ponctuent ce projet :

- portée régionale très forte
- contenu particulièrement dense et diversifié offrant aux élèves une vision très large de la danse et du spectacle vivant.

#### **- Une journée à l'Opéra**

Une journée à l'Opéra est l'occasion d'appréhender l'univers de la danse et de parcourir le Grand-Théâtre pendant toute une journée.

Ce parcours implique une présence à un spectacle soit sur une représentation, soit sur une Prégénérale ou une Générale. Les adolescents sont également conviés suivant l'actualité de l'Opéra à visiter le Grand-Théâtre et / ou participer à l'atelier l'Envers du Décor.

→ Prolonger

L'accompagnement du public doit permettre à celui-ci d'avoir suffisamment de clés pour être capable de revenir de façon autonome. Il est également nécessaire de mettre en place un suivi du public afin de pouvoir évaluer l'impact des parcours et des actions et, d'autre part, d'inventer les outils les mieux adaptés facilitant cette démarche.

**- les Billets « Portes Ouvertes » et « Billets Complices »**

▪ **Le Billet Portes Ouvertes**

Afin de suivre le public et notamment l'impact d'une telle journée, il est envisagé de donner un Billet « Portes ouvertes sur ... » à chaque personne présente tout au long de la journée afin de les encourager, avec un tarif spécifique, à revenir sur la programmation de la saison.

▪ **Le Billet Complice**

Si les projets avec le rectorat sont exemplaires en terme pédagogique et de confrontation, l'objectif final est de donner envie de prolonger l'expérience éducative. Les Billets Complices vont le permettre. Il sera remis systématiquement au public présent dans la saison jeune public et aux élèves présents aux répétitions (Billet Complice « Enfant et la Danse », Billet Complice « Enfant et la Musique », Billet Complice « Jeune Public »). Sur présentation au guichet de ce billet, les jeunes spectateurs et leurs parents bénéficieront de différents avantages. Un bilan d'utilisation par genre sera effectué à la fin de chaque saison.

**- les conférences**

Toute action se passant au Grand-Théâtre doit être relayée par le Service du Développement Culturel. Ainsi, les nombreuses conférences au Grand-Théâtre qui permettent de présenter un artiste, une oeuvre, un compositeur doivent pouvoir être « utilisées » afin qu'elles constituent un élément de plus de ce qu'on peut appeler une « école du spectateur ».

A chaque conférence proposée, le public du « développement culturel » est spécifiquement informé afin qu'il puisse y assister en cours de saison et acquérir, de lui-même, des clés de compréhension de la saison en cours.

**- nouveaux horizons, nouveaux publics, vers un Opéra citoyen**

▪ **Accueil des bénéficiaires du RMI**

Cette opération est le résultat d'une collaboration qui lie depuis cinq ans le Conseil Général de Gironde et l'Opéra National de Bordeaux. Cet engagement des deux partenaires s'inscrit dans une volonté affirmée de rompre les barrières sociales, de rétablir un équilibre entre les publics et de favoriser, par le biais de la culture, une (ré) insertion au sein de la société. Ce programme s'adresse aux bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion. Ainsi, environ mille personnes, en grande difficulté, qui pourraient être exclues du champ culturel côtoient, chaque saison, le Grand-Théâtre et ont accès aux différents ballets, concerts et opéras proposés par l'Opéra National de Bordeaux.

▪ **Publics empêchés**

Différents projets personnalisés ont vu le jour afin de répondre plus précisément aux attentes de certains publics, notamment, en marge de la fréquentation culturelle classique, et à des institutions qui oeuvrent en faveur de la démocratisation culturelle.

▪ **Accueil des non voyants ou malvoyants**

Suite au test d'accueil sur *La Traviata* en 2005-2006, nous proposons d'accueillir les non-voyants et malvoyants sur trois spectacles des prochaines saisons, en proposant éventuellement une formule d'abonnement.

▪ **Opéra Citoyen**

Il est envisagé de participer plus régulièrement aux actions nationales d'entraide (AIDES, Restos du Coeur...) et de travailler également avec le milieu hospitalier et le milieu carcéral.

---

# Convention Opéra National de Bordeaux

---

2008 - 2012

---

Annexe II : Échéancier  
prévisionnel des engagements  
financiers 2008-2012

---



## ECHEANCIER PREVISIONNEL DES ENGAGEMENTS FINANCIERS 2008 - 2012

	rappel 2007	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Etat</b>	3 768 000	L'Etat augmentera sa participation de façon progressive sur 5 ans, pour la porter en 2012 à Le calendrier de cette évolution sera précisé avant signature de la convention.				4 768 000
<b>Région Aquitaine</b>	1 219 592	1 319 592	1 419 592	1 519 592	1 619 592	1 719 592
<b>Ville de Bordeaux, hors transferts de charges</b>	14 604 616	14 704 616	14 804 616	14 904 616	15 004 616	15 104 616

---

# Convention Opéra National de Bordeaux

---

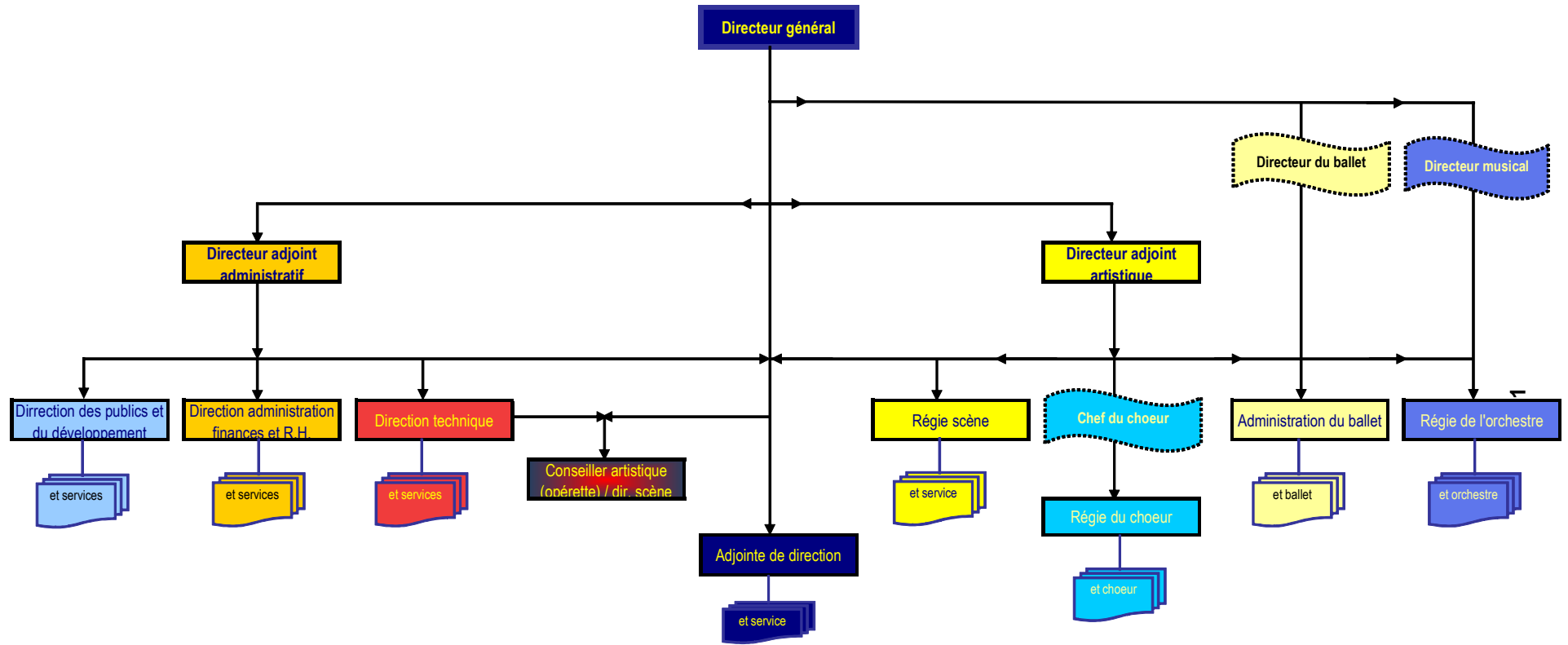
2008 - 2012

---

Annexe III : Organigramme de  
l'équipe de direction de l'Opéra  
national de Bordeaux

---

Séance du lundi 16 juin 2008



---

# Convention Opéra National de Bordeaux

---

2008 - 2012

---

Annexe IV : Glossaire des  
vocables utilisés dans la  
convention

---

GLOSSAIRE DES VOCABLES UTILISES DANS LA CONVENTION

**A - LYRIQUE :**

**Répertoire**

Le vocable est employé dans la présente convention dans sa double acception :

- 1) un ensemble d'œuvres appartenant à un style musical, à une époque ou bien à un pays ;
- 2) un ensemble de productions en état d'exploitation constituant le fonds patrimonial d'un théâtre lyrique.

**Production**

On entend, par production, au sens de la présente convention, la réunion de moyens matériels et humains nécessaires à la présentation scénique d'un opéra contemporain ou d'un ouvrage du répertoire lyrique. Il s'agit non seulement des décors, costumes et accessoires mais encore des concepteurs de la présentation : metteur en scène, décorateur, costumier, éclairagiste, et éventuellement adaptateur, chorégraphe, vidéaste, etc.

Le budget d'exploitation de la production inclut également le coût du chef d'orchestre, des solistes et des masses artistiques non permanentes (orchestre/chœur/danseurs et figurants).

**Nouvelle production**

On entend, par nouvelle production, au sens de la présente convention, l'initiative du théâtre mettant en œuvre une nouvelle version scénique d'un ouvrage, par opposition à la notion de reprise. La création d'une œuvre, suite à une commande, constitue forcément une nouvelle production.

**Reprise**

On entend, par reprise, au sens de la présente convention, l'initiative d'un théâtre de présenter un ouvrage dans une version scénique préexistante. Il pourra s'agir :  
- ou bien de la reprise d'un spectacle appartenant au fonds de production du théâtre ;  
- ou bien de la reprise d'une production d'un autre théâtre, et cédée ou louée par lui.

**Coproduction**

On entend, par coproduction, au sens de la présente convention, la mise en œuvre d'une nouvelle version scénique d'un ouvrage à l'initiative de plusieurs théâtres qui en partagent le coût de conception et de réalisation au moyen d'apports en numéraire et/ou en nature. L'apport en nature par un coproducteur de la seule mise à disposition de locaux en ordre de marche n'est pas suffisant pour caractériser la coproduction.

**Production contemporaine**

On entend, par production contemporaine, au sens de la présente convention, la présentation scénique d'un opéra dont la musique a été composée après le 1er janvier 1950 (à l'exclusion de toute adaptation) qu'il s'agisse d'une création ou d'une reprise avec une nouvelle mise en scène ou pas.

**Commande**

On entend, par commande, au sens de la présente convention, l'accord passé entre un théâtre et un compositeur (et éventuellement un librettiste) en vue de la conception et de l'écriture d'une œuvre qui sera créée sur sa scène.

**Co-commande**

La co-commande concerne l'association de deux ou plusieurs théâtres qui partagent le mérite de l'initiative et la charge de son financement. Le contrat réglera notamment entre eux les modalités d'exploitation et de première exécution.

**Création mondiale**

On entend, par création mondiale, au sens de la présente convention, la première exécution publique d'une œuvre musicale ou d'un ouvrage lyrique dans le monde.

**Création française**

On entend, par création française, au sens de la présente convention, la première exécution publique d'une œuvre sur le territoire français.

## **B -BALLET**

### **Répertoire**

Le vocable est employé dans la présente convention dans sa double acception :

- 1) un ensemble d'œuvres appartenant à un style chorégraphique, à une époque ou bien à un pays ;
- 2) un ensemble de pièces en état d'exploitation constituant le fonds patrimonial de la compagnie

### **Commande/création**

On entend, par **commande**, au sens de la présente convention, l'accord passé entre un théâtre et un chorégraphe en vue de la conception et de l'écriture d'une pièce originale ou d'une nouvelle version d'une pièce ancienne qui seront créées par sa compagnie.

On entend, par **création**, au sens de la présente convention, la première présentation publique de la pièce commandée par une compagnie à un chorégraphe.

Dans les usages du monde de la danse, les termes se confondent.

### **Entrée au répertoire**

On entend, par entrée au répertoire de la compagnie, au sens de la présente convention, la reprise par le Ballet d'une pièce chorégraphique écrite par un chorégraphe pour une autre compagnie. Ce processus, propre à la danse, inclut non seulement la reproduction des décors, costumes et accessoires d'origine, mais encore la transmission de la pièce aux danseurs de la compagnie par son créateur et les droits de son exploitation par le Ballet.

## **C- ELARGISSEMENT DE L'AUDIENCE**

### **Diffusion**

On entend, par diffusion, au sens de la présente convention, la circulation d'une œuvre ou d'un spectacle auprès du public en vue d'élargir au maximum son audience.

On rencontre deux acceptions

- la diffusion audiovisuelle selon tous modes d'exploitation avec supports (distribution CDs, cassettes-vidéo, DVDs, Cédéroms, etc...) ou dématérialisée (diffusion hertzienne, câblée, numérique, etc.) en cas de captation audiovisuel le de l'œuvre ou du spectacle
- la diffusion territoriale (diffusion régionale, nationale, internationale) en cas de circulation de l'œuvre ou du spectacle dans plusieurs théâtres (en résidence ou en tournée). On entend par diffusion régionale, au sens de la présente convention, les représentations données en région Aquitaine hors de la ville de Bordeaux.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

D -20080301

**Direction Générale des Affaires Culturelles. Musée des Beaux-Arts. Exposition Claude Lagoutte. Convention de Mécénat.**

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Musée des Beaux-Arts rend hommage à l'artiste Claude Lagoutte, en présentant une exposition intitulée « Claude Lagoutte ,1935-1990, voyages et autres traces », du 23 mai au 31 août 2008.

Cette exposition retrace, par le biais de ses œuvres, ses nombreux voyages. Composée d'environ quatre-vingts œuvres, l'exposition regroupera les longs rouleaux de plus de 10 mètres réalisés par l'artiste, des œuvres de dimension moyenne, des tapisseries tissées par les ateliers d'Aubusson, des œuvres sur papier (lettres de voyage, carnets de voyage, gouaches, dessins...) provenant de collections publiques (MNAM, différents FRAC, FNAC, musées) et de collections privées.

L'Ordre des Experts Comptables – Région Aquitaine, a souhaité s'associer à cette exposition, et propose un mécénat de 7 000 €. Une convention définit les devoirs et obligations des deux parties.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à signer cette convention
- à encaisser la recette correspondante et à la reverser en dépenses sur le budget du Musée des Beaux-Arts (compte 6241).



## **CONVENTION DE MECENAT**

Entre les soussignés :

La Ville de BORDEAUX  
représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par  
délibération municipale du  
reçue en préfecture le

Appelée ci-après « Ville de Bordeaux- Musée des Beaux-Arts »

d'une part

Et

L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES – REGION AQUITAINE  
dont le siège social est situé 28 rue Ferrère, 33000 Bordeaux  
Représentée par Monsieur Jean-Pierre RAUD, Président, dûment habilité aux fins des  
présentes

Appelée ci-après « Ordre des Experts Comptables –Région Aquitaine »

d'autre part

Il a été convenu ce qui suit, préalablement à quoi il est exposé :

### **1 - PREAMBULE :**

La Ville de Bordeaux – Musée des Beaux-Arts organise une grande exposition intitulée :  
« Claude Lagoutte, 1935-1990 ».

Cette exposition sera présentée au Musée des Beaux-Arts de Bordeaux du 23 mai au  
1 septembre 2008.

L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES – REGION AQUITAINE a souhaité apporter son  
soutien à cette exposition.

### **2 – CONVENTION :**

#### **ARTICLE I : Objet de la Convention**

La présente convention a pour objet de définir les engagements de l'ORDRE DES  
EXPERTS COMPTABLES – REGION AQUITAINE et de la Ville de Bordeaux -Musée des  
Beaux-Arts dans le cadre de la présentation de l'exposition « Claude Lagoutte, 1935-  
1990 » au Musée des Beaux-Arts de Bordeaux.

#### **ARTICLE II : Engagements de l'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES – REGION AQUITAINE**

L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES – REGION AQUITAINE s'engage :

A verser la somme de sept mille euros (7.000 €) à la Ville de Bordeaux au titre de son soutien à l'exposition « Claude Lagoutte, 1935-1990 ». Cet apport permettra à la Ville de Bordeaux de financer les dépenses spécifiques liées à la mise en place de l'exposition.

A faire apparaître, dans la mesure du possible et à sa seule discrétion, le logo de la Ville de Bordeaux- Musée des Beaux-Arts sur tous ses documents internes et externes faisant état de son soutien à l'exposition « Claude Lagoutte, 1935-1990 » .

### **ARTICLE III : Engagements de la Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts**

La Ville de Bordeaux –Musée des Beaux-Arts s'engage :

A reproduire le logo de l'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES – REGION AQUITAINE sur un certain nombre de documents afférents à l'exposition (dossier de presse, affiches, cartons d'invitation, encarts publicitaires dans magazines, bannières de sorties d'exposition, catalogue d'exposition).

Le logo de l'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES – REGION AQUITAINE devra être très exactement reproduit.

A soumettre pour validation à l'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES – REGION AQUITAINE l'ensemble des documents sur lesquels figurera leur logo.

A laisser communiquer l'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES – REGION AQUITAINE sur son soutien à l'exposition « Claude Lagoutte, 1935-1990 » dans tous ses documents internes et externes. A cet effet, la Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts autorise l'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES – REGION AQUITAINE à reproduire et à utiliser son nom et les logos « Ville de Bordeaux » et « Musée des Beaux-Arts » ainsi que le nom de l'exposition « Claude Lagoutte, 1935-1990 ».

La Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts déclare qu'elle jouit de la pleine capacité de consentir les droits objet du présent paragraphe.

Les logos devront être reproduits dans le strict respect des extraits de la charte graphique que la Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts communiquera à l'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES – REGION AQUITAINE.

La Ville de Bordeaux –Musée des Beaux-Arts s'engage à proposer à l'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES – REGION AQUITAINE, à titre de contreparties pour son soutien à l'exposition « Claude Lagoutte, 1935-1990 » :

- la mise à disposition, pour l'organisation d'une soirée privée de 250 personnes, du vestibule d'honneur de l'aile sud du Musée des Beaux-Arts avec personnel de surveillance inclus, ainsi que 250 entrées gratuites et 4 guides conférenciers pour les visites de l'exposition lors de la soirée privée.
- la date est à déterminer en accord avec le Directeur du Musée des Beaux-Arts au minimum un mois avant.

La visite des salles des collections permanentes dans l'aile sud du Musée des Beaux-Arts de Bordeaux.

**ARTICLE IV : Visuels**

Le Musée des Beaux-Arts de Bordeaux met à la disposition de l'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES – REGION AQUITAINE, à titre gracieux, des visuels (ektachromes ou fichiers) d'œuvres de l'artiste Claude Lagoutte faisant parties des collections du Musée des Beaux-Arts de Bordeaux pour un usage strictement limité à l'impression de cartons d'invitation pour la soirée privative, ainsi que pour sa communication interne ou externe.

**ARTICLE V : Durée**

La présente Convention est prévue jusqu'à la fin de l'exposition au Musée des Beaux-Arts de Bordeaux.

**ARTICLE VI : Résiliation**

En cas de non respect par l'une des Parties de tout ou partie de ses engagements au titre de la présente Convention, celle-ci sera résiliée de plein droit après un délai d'un (1) mois suivant l'envoi par l'autre Partie d'une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception et restée sans effet.

Toutefois, la Ville de Bordeaux -Musée des Beaux-Arts se réserve la possibilité de résilier les présentes pour tout motif d'intérêt général.

Dans ce cas, elle remboursera la somme de sept mille euros (7.000 €), versée par l'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES – REGION AQUITAINE de laquelle seront déduites les éventuelles contreparties déjà reçues.

**ARTICLE VII : Litiges et Contentieux**

La présente Convention est soumise à la loi française.

Tous les litiges auxquels la présente Convention pourra donner lieu, seront soumis aux tribunaux compétents siégeant à Bordeaux.

**ARTICLE VIII : Elections de domicile**

Pour les présentes, il est fait élection de domicile :

- Pour la Ville de Bordeaux –Musée d'Aquitaine, en l'hôtel de ville, place Rohan, 33000 Bordeaux.

- Pour l'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES – REGION AQUITAINE, tel qu'indiqué en tête des présentes.

Fait en 4 exemplaires originaux,

Le

Pour la ville de BORDEAUX Monsieur Alain JUPPE Maire de BORDEAUX	Pour l'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES REGION AQUITAINE Monsieur Jean-Pierre RAUD Président
--	---

**ADOPTE A LA MAJORITE**  
VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE

D -20080302

**Direction Générale des Affaires Culturelles. Ecole des Beaux-Arts. Subvention de l'Etat. Demande. Convention. Encaissement. Signature. Autorisation**

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'école des beaux-arts est un établissement d'enseignement artistique chargé de dispenser une formation sous forme de cycles d'études sanctionnés par des diplômes reconnus au plan national et attestant des niveaux de compétence technique et artistique des étudiants.

A ce titre, l'Etat verse à la ville de Bordeaux une dotation budgétaire annuelle qui, pour l'année 2008, s'élève à la somme de 366 000 euros et qui contribue au budget de fonctionnement de l'école des beaux-arts à hauteur de 10,30%.

De plus, depuis plusieurs mois, l'école des beaux arts s'est engagée dans une réflexion de fond pour répondre à son ambition d'inscrire les jeunes diplômés dans le contexte de l'art et du design et dans l'invention de métiers pour l'avenir. Cette démarche s'inscrit dans les enjeux que suscitent la recherche, la professionnalisation et la place de l'école des beaux arts de Bordeaux comme lieu de référence des pratiques artistiques à Bordeaux, à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale.

Cette perspective conduit l'école à étudier la mise en place d'une formation post-diplôme dénommée « edit ! recherches et pratiques autour de l'édition de demain » se situant au niveau bac + 6.

A la dotation régulière de l'Etat s'ajoute donc cette année une nouvelle dotation de 20 000 € pour nous accompagner dans l'étude de faisabilité de cette nouvelle formation.

Enfin, une étude a été menée par la Ville sur l'Association Innovation Pédagogique Internationale qui soutenait les actions pédagogiques internationales. Sa mission a été revue, et les actions pédagogiques qu'elle menait sont désormais reportées sur la mission première de l'école des beaux arts. Une partie de la subvention versée à l'AIPI par l'Etat est donc versée directement à l'école soit 10 000 €.

Une convention doit être rédigée, définissant le montant et les modalités de versement de cette subvention d'un montant total de 396 000 €.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Solliciter cette subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Aquitaine ;
- Signer la convention à venir ;

*Séance du lundi 16 juin 2008*

- Encaisser cette somme de 396 000 € sur les crédits prévus à cet effet, sous fonction 23, compte 74818.
- Et à prévoir les nouvelles mesures en dépenses à hauteur de 20 000 €, sur les crédits prévus à cet effet, fonction 23, CRB EBARTS, CEX EBARTS, compte 6228 et 10 000 € compte 6067.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

D -20080303

**Direction Générale des Affaires Culturelles. Ecole des Beaux-Arts. Révision des droits d'inscription pour l'année scolaire 2008/2009. Autorisation**

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Pour avoir accès à l'ensemble des formations artistiques assurées par l'Ecole des Beaux Arts et aux cours dispensés de 18 à 20 heures, un droit d'inscription annuel est demandé aux étudiants et aux auditeurs libres.

Il vous est proposé d'actualiser de 3% les tarifs pour l'année scolaire 2008/2009 :

- 234 euros pour les étudiant(e)s et les auditeurs libres payant une contribution mobilière ou foncière à la Ville de Bordeaux ;
- 291 euros pour les autres ;
- 191 euros pour les étudiants boursiers qu'ils soient bordelais ou non.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- appliquer ces tarifs pour l'année scolaire 2008/2009.

**Séance du lundi 16 juin 2008**

Evolution des droits d'inscription pour l'Ecole des Beaux Arts de 2003 à 2008

Année scolaire	Etudiants			Auditeurs libres	
	Bordelais	Non-bordelais	Boursiers	Bordelais	Non-bordelais
2003/2004	200	250	/	200	250
2004/2005	200	250	/	200	250
2005/2006	200	250	/	200	250
2006/2007	220	275	180	220	275
2007/2008	227	283	180	227	283

Comparatif des tarifs appliqués dans les écoles d'art année 2007/2008

Ville	Droits d'inscription		Elèves Boursiers
	Ressort géographique	Hors ressort géographique	
Lyon	300		Pas de tarif spécial
Nantes	310		Pas de tarif spécial
Nice (Ecole Nale)	326		Exonération totale
Toulouse	170		Exonération totale pour les boursiers échelon 0 Tarif normal pour les autres
Grenoble	383,5		Exonération totale
Marseille	216	327	Exonération partielle : participation de 16,57 € / an
Montpellier	266	594	Pas de tarif spécial
Rennes	355		Exonération partielle pour les boursiers échelon 0 : 165 € remboursés par la Drac
Saint-Etienne	410		Exonération partielle pour les boursiers échelon : car 165 € remboursés par la Drac. Tarif normal pour les autres
Strasbourg	354		Exonération totale

**ADOpte A L'UNANIMITE**

D -20080304

Direction Générale des Affaires Culturelles. CAPC Musée d'Art Contemporain. Exposition Panchounette. Subvention de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Présentée au CAPC du 29 mai au 14 septembre 2008 et conçue comme une rétrospective, l'exposition « Présence Panchounette » dresse un bilan de ce que fut ce collectif bordelais dissout en 1990 et de son influence sur la scène artistique française et internationale.

En raison de l'intérêt de ce projet, l'Etat est susceptible d'apporter son soutien financier en accordant une subvention de 10 000 € à la Ville de Bordeaux.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- solliciter cette aide financière
- signer tous les documents afférents
- encaisser la somme allouée sur le CRB/CEX ARTCON compte 74718 enveloppe 014562
- réaffecter cette somme en dépenses sur le CRB/CEX ARTCON compte 6068 enveloppe 010575

**ADOpte A L'UNANIMITE**





Musée d'art contemporain de Bordeaux

MUSÉES DE BORDEAUX

**BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION AIDEE**

**CAPC MUSEE D'ART CONTEMPORAIN DE LA VILLE DE BORDEAUX  
EXPOSITION "PRESENCE PANCHOUNETTE"  
13 JUIN - 14 SEPTEMBRE 2008**

	DEPENSES	RECETTES
Préparation/Conception	77 000	
Transport/Assurances	8 000	
Action culturelle	5 000	
Publicité/Communication	10 000	
Documentation/Accueil Public	5 000	
Catalogue	40 000	
Droits d'entrée		25 000
Produits dérivés		7 000
Ville de Bordeaux		53 000
Société Générale		35 000
Conseil Régional		15 000
DRAC		10 000
<b>TOTAL</b>	<b>145 000</b>	<b>145 000</b>

D -20080305

Direction Générale des Affaires Culturelles. CAPC Musée d'Art Contemporain. Edition du catalogue de l'exposition. Fixation du prix de vente. Autorisation

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le CAPC musée d'art contemporain de la Ville de Bordeaux présente du 13 juin au 14 septembre 2008 l'exposition « Présence Panchounette ».

A cette occasion, le CAPC édite une monographie comprenant une sélection exhaustive des œuvres, des textes critiques, des témoignages sur les artistes, ainsi qu'un fond inédit de photos documentaires.

1 000 exemplaires seront publiés dont 500 seront réservés à des dons ou échanges et 500 à la vente :

- au prix public TTC de 40 €
- aux professionnels du livre au prix TTC de 24 €
- aux diffuseurs au prix TTC de 16 €

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- appliquer ces tarifs.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

D -20080306

Direction Générale des Affaires Culturelles. CAPC Musée d'Art Contemporain. Café du Musée. Avenant à la convention d'occupation privative du domaine public avec la SARL ZEN.  
Signature. Autorisation

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs

Lors du Conseil Municipal du 27 mai 2002, vous avez bien voulu autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation privative du domaine public avec la SARL ZEN pour l'exploitation du Café du Musée dans les espaces du CAPC.

Une réflexion est actuellement engagée pour redéfinir les conditions de rénovation et d'exploitation de cet établissement afin de relancer une procédure de mise en concurrence.

Or, l'actuelle convention expire le 21 juin 2008 et il convient d'assurer, dans l'immédiat, la continuité de fonctionnement de cet établissement qui remporte un vif succès auprès du public.

Aussi, je vous propose de prolonger temporairement, jusqu'au 31 décembre 2008, la convention qui nous lie avec la SARL ZEN, l'actuel occupant.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, d'autoriser Monsieur le Maire à :

- prolonger par avenant cette convention d'occupation privative du domaine public jusqu'au 31 décembre 2008.

**Avenant à la convention d'occupation privative du domaine public entre la Ville de  
Bordeaux  
et la SARL « ZEN » concernant les locaux du « Café du Musée »  
au CAPC Musée d 'Art Contemporain**

Entre les soussignés

La Ville de Bordeaux représentée par son maire, Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du conseil municipal du  
reçue en préfecture le

Et

La SARL « ZEN », 30-31 quai de la Monnaie, 33000 Bordeaux, représentée par son gérant Grégory de Lépinay  
Ci-après dénommée l'occupant  
D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

**Article unique**

La durée de la convention en date du 21 juin 2002 est prolongée jusqu'au 31 décembre 2008.

Les autres dispositions demeurent inchangées.

Fait en 4 exemplaires à Bordeaux le

L'occupant  
Pour la SARL « ZEN »  
Le gérant Grégory de Lépinay

L'adjoint au Maire  
Dominique Ducassou

**ADOpte A L'UNANIMITE**

D -20080307

**Direction Générale des Affaires Culturelles. Bibliothèque de  
Bordeaux. Désaffectation et destruction de documents.  
Autorisation**

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Comme toutes les bibliothèques, la Bibliothèque municipale de Bordeaux est régulièrement amenée, dans le cadre de l'actualisation et du suivi de ses collections, à procéder à un bilan des collections appartenant à la Ville en vue d'une réactualisation des fonds.

Cette opération, appelée « désherbage », indispensable à la bonne gestion des fonds, concerne :

- les documents en mauvais état physique dès lors que leur réparation s'avère impossible ou trop onéreuse,
- les documents au contenu périmé et n'offrant pas aux lecteurs le dernier état de la recherche,
- les ouvrages en nombre d'exemplaires devenu trop important par rapport aux besoins,
- les documents ne correspondant plus à la demande du public.

Les documents retirés des collections doivent être désaffectés des inventaires. Une fois transférés dans le domaine privé de la Ville, ils peuvent être licitement détruits ou aliénés.

Les ouvrages au contenu périmé, très abîmés et sales, contenant des informations inexactes, pour lesquels il ne peut être envisagé ni dons à des associations, ni de vente aux particuliers, doivent pouvoir être détruits sans délai.

En conformité avec les objectifs de développement durable, les ouvrages détruits sont désormais confiés à une filière de recyclage de papier.

Une liste de 2 291 documents correspondants aux critères ci-dessus et susceptibles de ne plus figurer dans les collections de la bibliothèque a ainsi été établie au cours du mois d'avril 2008.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- la désaffectation des ouvrages dont la liste est consultable au Secrétariat du Conseil Municipal
- la destruction des ouvrages désaffectés

**ADOpte A L'UNANIMITE**

D -20080308

**Direction Générale des Affaires Culturelles. Subvention à diverses associations. Autorisation**

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du Budget Primitif élaboré pour l'exercice 2008, vous avez autorisé Monsieur le Maire à réserver, au titre des subventions votées en faveur des associations bordelaises, une enveloppe intitulée « Manifestations Culturelles ».

Il convient aujourd'hui de désaffecter de cette enveloppe la somme de 35 000 euros, que je vous propose de répartir ainsi :

- Association Groupe Vocal Arpège : 2 000 euros (aide à l'élaboration de 2 concerts)
- Association Cie l'arbre à bulles : 3 000 euros (soutien de la création du spectacle intitulé « Hotel particulier »)
- Association Tutti : 2 000 euros (soutien de l'édition 2008 de la manifestation intitulée « les imprévisibles »)
- Association Intérieur Nuit : 2 000 euros (soutien de la création du spectacle intitulé « Apprentissage de la mémoire »)
- Association les baigneuses : 1 500 euros (soutien de l'événement intitulé « Projectif »)
- Association Cie des limbes : 4 000 euros (soutien de la création du spectacle intitulé « Nous le passage »)
- Association Pas Sage : 2 000 euros (soutien de la création du spectacle intitulé « Five »)
- Association Cie Dies Irae : 3 500 euros (soutien de la création des spectacles intitulés « What's happened to Sam and Bob » et « les 4 jumelles »)
- Association City Series : 3 500 euros (soutien de l'événement musical et plastique « City Series Bordeaux » destiné à promouvoir la scène émergente bordelaise)
- Association Trésors du Grand Ecran : 2 000 euros (soutien de l'édition 2008 de la manifestation intitulée « Music movies »)
- Association Permanences de la Littérature : 5 000 euros (soutien de l'édition 2008 de la manifestation intitulée « Ritournelles »)
- Association Gustave : 3 000 euros (soutien de l'édition 2008 de la manifestation intitulée « les allumés du verbe »)
- Association Léna D'Azy : 1 500 euros (aide à l'édition de l'ouvrage intitulé « la vie s'estompe, je demeure »)

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à attribuer ces subventions, qui seront prélevées sur la ligne budgétaire prévue à cet effet au Budget Primitif 2008, rubrique 30 – nature 6574.

**M. DUCASSOU.** -

Monsieur le Maire, la délibération 300 concerne le renouvellement de la Convention Opéra National qui associe à l'Etat la Ville de Bordeaux et le Conseil Régional d'Aquitaine.

Elle a été élaborée après évaluation de la précédente convention et de nombreuses réunions associant les différents partenaires cosignataires, et nous rappelle que l'Opéra National de Bordeaux est le seul opéra national en France à développer des actions de création, de diffusion et de formation dans les domaines lyriques, chorégraphiques et symphoniques contribuant au rayonnement national et international de Bordeaux et de sa région.

Cette convention et ses annexes décrivent :

Le projet artistique et financier de l'Opéra National de Bordeaux pour les 5 prochaines années, Son organisation territoriale, avec notamment la mise en place de pôles relais au niveau des départements. L'évolution de sa programmation et des diverses actions conduites en faveur des publics.

Elle décrit également les modalités de suivi et d'évaluation des actions conduites et son fonctionnement sous l'autorité de ses tutelles réunies au sein d'un Conseil d'Administration depuis son changement de statut en 2002.

Cette convention précise les actions qui lui permettront de conduire une politique de gestion solidaire et responsable conciliant efficacité économique, équité sociale et préservation de l'environnement.

Inscrit dans la politique conduite par le Conseil Régional comme pôle culturel de référence, l'opéra participe, en étroite relation avec les centres d'animation, à l'éducation artistique des jeunes, à la sensibilisation des publics fragilisés économiquement ou sociologiquement, ou empêchés par un handicap ou la maladie.

Il participe enfin à la formation des professionnels engagés - c'est précisé et développé au niveau de la convention - et dans sa programmation il intègre des artistes ou compagnies qui travaillent à Bordeaux, dans l'agglomération, ou dans la région.

Sur le plan financier, l'annexe II précise l'évolution de l'apport des tutelles entre 2008 et 2012 :

+ 1 ME pour l'Etat qui doit préciser son échéancier sur la période.

500.000 euros pour le Conseil Régional et la Ville de Bordeaux.

Ainsi, dans cette enveloppe de subventions l'apport de la Ville passera sur la période de 74,5%, ce qui est le cas aujourd'hui, à 70%.

Celui de l'Etat de 19 à 22%.

Celui de la Région de 6 à 8%.

La dotation de la Ville à l'opéra qui représentait 36% des dépenses culturelles de fonctionnement en 2001 a été ramenée à 29,7% en 2008, et même 23% si l'on considère l'ensemble du budget de la culture.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que je pouvais dire sur cette convention. Je suis prêt à répondre aux questions qui seraient posées.

**M. LE MAIRE.** -

Merci.

Mme VICTOR-RETALI.

**MME VICTOR-RETALI.** -

Apparemment, d'après cette délibération l'Opéra National de Bordeaux Aquitaine semble en plein essor. On peut s'en réjouir.

Au vu de ses missions il est appelé à accentuer son rayonnement national et international avec des incursions bienvenues et fort attendues dans les répertoires contemporains. Je pense qu'elles vont se multiplier. C'est vraiment une bonne chose.

Il peut être un moteur pour Bordeaux 2013.

Apparemment il est prévu une nouvelle salle qui accueille l'orchestre et son chef d'orchestre.

Enfin cette délibération est très intéressante.

Tout cela semble le signe d'un dynamisme et d'une montée en puissance. Or, j'ai vu quand même un petit encart. Il est convenu que les effectifs constituant le ballet et le chœur ont vocation à rester stables sur la durée de la convention. En revanche les effectifs permanents de l'orchestre sont susceptibles de connaître une évolution tendant à les ramener autour de 100 au lieu de 117 ou 118 suivant les pages.

Pour moi cela n'a aucune raison objective. Si l'opéra est en plein essor et s'il est appelé à avoir un rôle beaucoup plus large, d'une beaucoup plus grande ampleur, il me semble qu'il n'y a pas de raisons de réduire l'orchestre.

Evidemment je connais les raisons que vous m'en donnerez puisqu'il y a quand même des directives européennes et nationales tendant à économiser sou par sou les deniers publics, particulièrement dans le domaine de la culture qui est déjà pourtant largement sinistrée à mon sens.

Mais nous pensons qu'il n'y a pas lieu de réduire le chœur de la création lyrique et musicale de cette ville. Qu'il faudrait au contraire l'amplifier, ou bien utiliser ses forces pour donner de l'ampleur et de l'ambition aux projets culturels de la Ville.

Je pense qu'on ne peut pas envisager de réduire un orchestre dans une ville qui aspire à être capitale culturelle.

D'autre part nous remarquons que malgré la reconnaissance de l'ONBA comme scène nationale en 2001, l'engagement de l'Etat qui ne diminue pas, et même qui augmente un peu, n'est tout de même pas d'une grande envergure, et que la ville supporte l'essentiel des frais liés au fonctionnement de cette structure. Or il nous semble qu'une scène de cette importance sur le plan national devrait être beaucoup mieux soutenue par l'Etat. Mais c'est toujours le problème que nous rencontrons ici.



**M. LE MAIRE.** -

Merci.

M. HURMIC.

**M. HURMIC.** -

A cette heure avancée je vais être raisonnable, je vais faire de très brèves observations sur ce sujet, j'en prends l'engagement, Monsieur le Maire.

D'abord pour déplorer le fait que la présente convention ne tient à notre sens aucun compte des différents audits et lettres de la Chambre Régionale des Comptes au sujet de la gestion de notre opéra. On a l'impression que tout ça n'a jamais existé. Premier point.

Deuxième point. Je regrette également qu'à l'occasion de cette convention ne soit pas lancée une réflexion sur la structure de notre opéra. Nous fonctionnons toujours en régie personnalisée, alors que ça fait plusieurs années, M. DUCASSOU, que je vous demande si nous ne pourrions pas étudier à l'instar d'autres villes ou d'autres agglos un fonctionnement en EPIC, c'est-à-dire en Etablissement Public de Coopération Intercommunale, qui permet d'associer directement d'autres collectivités locales à la gestion de l'opéra et de le sortir du carcan très municipal qu'est la régie personnalisée.

Je regrette qu'à l'occasion de cette convention ce changement de statut ne soit pas même abordé.

Je me souviens qu'il y a déjà 3 ou 4 ans, M. DUCASSOU, lorsque j'avais abordé cette question de changement de statut vous m'aviez dit : attention, les décrets d'application viennent de sortir, c'est encore très récent, ils ne sont pas tous sortis. Je pense que depuis 4 ans ils sont tous sortis et que même certains se sont engouffrés dans cette possibilité de modernisation d'une structure de gestion.

Enfin, dernière observation puisque je vous ai promis d'être bref, c'est la création d'un événement annuel au rayonnement international que vous nous promettez depuis plusieurs années, que la convention d'ailleurs reprend. Je trouve que c'est assez singulier. C'est pour ça que je me permets d'y faire référence pour terminer mon intervention.

Il est fait référence dans cette convention qui va être signée, je cite :

« Le Maire de Bordeaux conscient de l'importance du rayonnement culturel de sa ville a demandé à tous ses acteurs culturels de réfléchir en 2008 à la création d'un événement artistique annuel. Cet événement pourrait compléter l'offre artistique de Bordeaux au mois de juin ».

Nous regrettons qu'au mois de juin 2008 il n'y ait toujours pas cet événement impatientement attendu. Comme vous, nous attendons cet événement annuel au rayonnement international. J'ajoute même que le paragraphe se termine sur la phrase suivante :

« Cette proposition sera soumise aux tutelles au mois de février 2007. »

Vous mettez ça dans la convention. A croire que ce paragraphe n'a pas été relu.

## *Séance du lundi 16 juin 2008*

Cette proposition n'a donc pas pu être soumise aux tutelles au mois de février 2007. Sinon ça veut dire que les tutelles gardent sous le coude depuis février 2007 ce grand projet que vous nous promettez, ce que je n'ose croire.

Je pense, M. DUCASSOU, que si vous cherchez un nom pour cet événement culturel, vous pourrez l'appeler... Comment ça s'appelle déjà... ?

Donc je termine là-dessus, M. DUCASSOU, sur cet événement....

Ah voilà ! Excusez-moi. Je reprends le fil de ma pensée. Si vous cherchez un nom pour appeler cet événement culturel vous pourrez au moins l'appeler l'Arlésienne.

(Brouhaha – Sourires)

### **M. LE MAIRE.** -

C'était assez attendu comme chute... Peut mieux faire, M. HURMIC. En général vous êtes plus créatif...

Pas d'autres interventions ?

Juste un mot avant de laisser M. DUCASSOU conclure. Je suis très surpris du raisonnement de Mme VICTOR-RETALI. Ce n'est pas parce qu'un orchestre a beaucoup de musiciens que c'est un bon orchestre. Nous savons bien depuis longtemps qu'il y a des sureffectifs à l'Orchestre de Bordeaux et que la contrepartie c'est que nos musiciens sont très mal payés.

Nous préférons en avoir un peu moins et mieux payés. C'est ce qui figure dans la convention. Je pense que c'est une bonne orientation.

Je voudrais me réjouir de cette convention. Elle montre bien tout le rayonnement de notre Opéra National de Bordeaux qui a fait une très bonne saison, qui en prépare une excellente. Le nouveau Chef en résidence Kwamé Ryan est très apprécié à la fois par les musiciens de l'orchestre et surtout par le public. Tous ses concerts ont un grand succès.

La tournée de l'orchestre récemment au Japon, M. DUCASSOU y était, a été là aussi un très beau succès.

Notre ballet est réputé comme un des meilleurs de France, le deuxième meilleur dans son répertoire néoclassique après Paris.

Donc voilà vraiment un bel établissement.

Il était nécessaire d'amorcer un rééquilibrage. Il est fait dans des proportions qu'on aurait aimées plus fortes encore. Mais enfin la part de l'Etat augmente de près de 3 points. Celle de la Ville baisse de près de 5 points. Donc ça va dans la bonne direction.

Quant aux observations de la Chambre Régionale des Comptes, M. DUCASSOU le dira, on en a tenu le plus grand compte. Aujourd'hui la régie nous assure en tout cas une parfaite transparence des comptes de l'Opéra.

Monsieur l'Adjoint.

**M. DUCASSOU.** -

Monsieur le Maire, concernant la réponse à Mme VICTOR-RETALI sur l'orchestre, vous l'avez dit, l'Orchestre de Berlin a 100 musiciens et bien d'autres au niveau européen. Donc ce n'est pas un problème uniquement d'économie, c'est un problème d'équilibre et surtout de plein emploi des musiciens. Ce qui n'empêche pas d'avoir des répertoires élargis faisant appel à un certain nombre d'intermittents pour certaines œuvres.

En ce qui concerne M. HURMIC, je suis moi aussi étonné de cette notion de non prise en compte des évaluations et des observations car c'est ce qui a fait l'objet de nombreuses discussions au cours des mois qui se sont écoulés.

On a eu un Conseil d'Administration en début de semaine, l'opposition y est représentée - M. PEREZ est là pour le confirmer - je peux vous assurer aujourd'hui que la régie travaille en pleine cohérence et en pleine transparence, et je vous ai plusieurs fois invité à aller rencontrer celles et ceux qui fonctionnent au niveau administratif et financier, mais également artistique. Donc je ne vois pas exactement à quoi vous voulez faire allusion.

Concernant l'évolution des statuts, je vois que vous avez évolué dans votre intervention, parce que la dernière fois, ça date d'il y a quelques mois, vous ne saviez pas que c'était une régie personnalisée et vous parliez encore de budget annexe. Là, maintenant vous faites état d'une régie personnalisée depuis plusieurs années. Je vous rappelle qu'elle a été mise en place en 2002. Donc elle est en fonctionnement avec un recul assez modéré, mais qui a permis de bien responsabiliser l'opéra sur le plan administratif et financier à côté de sa responsabilité artistique.

S'agissant d'une évolution vers un EPCC, certes, c'était une étape vers cela. Mais aller directement au niveau de l'EPIC, je ne suis pas du tout convaincu que ce soit en adéquation avec le statut de fonctionnaire qui se trouve en détachement. Donc c'est un choix entre 1 EPIC et 1 Etablissement Public à caractère administratif à l'Opéra.

C'est toute une réflexion qui n'est pas propre d'ailleurs à l'Opéra de Bordeaux, puisqu'à Lyon c'est la même réflexion qui est engagée.

Voilà ce que je voulais dire.

**M. LE MAIRE.** -

Merci. Je vous rappelle, mes chers collègues, que le personnel d'un EPIC est sous statut de droit privé. Il faudra réfléchir à tout ça.

Je vous signale, M. HURMIC, après vérification, que la mention de l'événement de juin 2008 n'est pas dans la convention elle-même mais dans un document émanant de l'opéra. Et vous savez très bien que nous avons recadré dans ce domaine nos ambitions. L'événement sera tous les deux ans. Nous sommes en train d'y travailler. J'aurai d'ici quelques semaines les propositions de l'équipe Didier Fostino(?) / Jean-Dominique Segundi(?) pour l'événement de 2009.

Nous n'avons absolument pas laissé tomber tout ça. Cela figure même, comme je l'ai dit tout à l'heure, dans la programmation de Bordeaux 2013.

Il est 6 h et demi, mes chers collègues. Moi j'ai tout le temps, jusqu'à plus soif, jusqu'au milieu de la nuit si vous le souhaitez, mais si vous souhaitez accélérer un peu je n'y verrai pas non plus d'inconvénients.

**M. DUCASSOU.** -

Monsieur le Maire, je vous propose de regrouper les délibérations 301 à 308. il n'y a pas de problèmes particuliers. Je répondrai aux questions qui pourront être posées.

**M. LE MAIRE.** -

Y a-t-il des questions ? Vous nous annoncez le numéro de la délibération si vous le voulez bien.

M. HURMIC.

**M. HURMIC.** -

Je vais être très bref. 2 minutes. Je profite des délibérations concernant les musées pour vous demander, M. DUCASSOU, quand est-ce qu'on aura une délibération sur la politique muséale de la Ville de Bordeaux ?

Vous n'êtes pas sans savoir – et je ne parle pas dans le vide – le fait que tous nos musées en 2007 ont connu une baisse de fréquentation d'environ 50.000 entrées. A telle enseigne que le musée d'Aquitaine le plus visité actuellement vous savez ce que c'est ? Longtemps cela a été nos musées bordelais, maintenant c'est le Château de Pau. Ça veut dire que nos musées bordelais ont vraiment connu en 2007 une baisse importante.

J'ai les chiffres musée par musée.

CAPC : -4,2%.

Musée d'Aquitaine : -8,1%. M. DUCASSOU, dont acte, vous nous avez dit qu'il avait été fermé pendant 6 mois, donc effectivement ça permet d'expliquer vraisemblablement une partie de cette baisse de fréquentation.

Musée Galerie des Beaux-Arts : -36,3 %.

Centre Jean Moulin : -1,7 %, ce n'est pas très important.

Muséum d'Histoire Naturelle : celui-là est en augmentation.

Je note également que le Musée des Beaux Arts manque d'espace pour présenter toutes ses collections.

C'est vrai qu'il serait intéressant que nous ayons ici un véritable débat pour une politique muséale, voire même la création d'un grand musée des beaux-arts à Bordeaux. Je crois que là-dessus, M. DUCASSOU, nous sommes prêts à accompagner les efforts que fera la Ville de Bordeaux pour se doter d'un grand musée des beaux-arts qui mettra en valeur toutes ses collections, qui, vous le savez comme moi, sont aujourd'hui inexploitées faute de place, et en raison de cet écartèlement entre deux sites.

Voilà ce que je voulais vous dire en étant bref sur la politique muséale attendue de la Ville de Bordeaux.

**M. LE MAIRE.** -

Merci M. HURMIC. Quand vous dites « Nous sommes prêts à accompagner les efforts de la Ville de Bordeaux », le groupe des Verts a un projet d'investissement qui lui permettrait de nous accompagner dans le financement d'un grand musée ?

**M. HURMIC.** -

Non, mais à voter.

**M. LE MAIRE.** -

A voter. Très bien. Ça ne coûte pas cher.

M. RESPAUD.

**M. RESPAUD.** -

Je vous rassure également, nos indemnités ne nous permettent pas, Monsieur le Maire, de vous aider dans cet investissement.

**M. LE MAIRE.** -

Ni les nôtres.

**M. RESPAUD.** -

Je voulais juste me joindre à mon collègue. Je crois qu'il serait important qu'on fasse le point sur la politique visuelle de la Ville de Bordeaux. On a cité des faits, j'ai cité une enquête tout à l'heure, peut-être maladroitement, ce qui fait que vous l'avez mal pris, je l'ai bien senti, Monsieur le Maire. Je crois qu'il faudrait faire le point.

J'ai lu dans la presse qu'une réflexion était engagée à la mairie. Avant que cette réflexion soit close, peut-être pourrait-on avoir un débat libre dans ce domaine, toutes commissions réunies comme nous l'avons fait avec la commission culture, avant que vous preniez officiellement position sur une nouvelle politique muséale, puisque, à mon avis, c'est la faillite de celle qui a été engagée en 2005 avec la gratuité totale des collections permanentes, les autres étant au contraire payantes pour tout le monde. C'est peut-être là la cause du mal.

Qu'il y ait une réunion de la commission culture fermée, puis ensuite l'élaboration d'une politique qui nous serait soumise je crois que ce serait nécessaire. Je souhaite que ce soit si possible avant les vacances, en tout cas avant que la réflexion qui a été engagée par M. DUCASSOU soit menée à terme. Qu'on puisse y participer pleinement. Merci.

**M. LE MAIRE.** -

Merci.

M. DUCASSOU.

**M. DUCASSOU.** -

Monsieur le Maire ces interventions se rapportent aux musées. Très bien.

## *Séance du lundi 16 juin 2008*

M. HURMIC, sur la fréquentation j'ai un peu répondu avant. Si je ne l'avais pas fait vous auriez accentué les choses. Je vous rappelle que le Musée d'Aquitaine a été fermé pendant 6 mois, donc automatiquement il y a eu moins de fréquentation.

D'autre part, comme vous le savez, sur les expositions temporaires c'est très lié au moment où elles démarrent. C'est ainsi qu'en 2006 il y a eu deux très belles expositions : Splendeurs de Venise et une autre exposition qui a démarré en fin d'année et qui s'est répercutée sur l'année qui suivait.

Je rappellerai qu'il y a eu 5 expositions marquées au label d'Intérêt National, ce qui est quand même assez exceptionnel au niveau de l'ensemble des musées dans les différentes régions de France.

Et la prochaine exposition qui sera présentée au Musée des Beaux-Arts en septembre est également labellisée au niveau national.

Donc je ne pense pas que la fréquentation chute.

Pour terminer, Monsieur le Maire, sur les 4 premiers mois de l'année on note une très nette augmentation puisqu'en 2007 il y a eu sur les 4 premiers mois de l'année 131.000 visiteurs et sur la même période en 2008 : 165.000 visiteurs.

### **M. LE MAIRE.** -

Merci. Effectivement, je crois qu'il faut redonner toujours un certain nombre de chiffres. J'entends dire que notre politique muséale est une faillite, qu'il y a une chute libre de la fréquentation, c'est totalement faux.

2004 : 374.000 visiteurs,

2005 : 385.000,

2006, un pic : 458.000,

2007, une chute liée en grande partie à la fermeture du Musée d'Aquitaine : 409.000.

Et comme vient de le dire M. DUCASSOU, sur les 4 premiers mois de 2008 nous sommes en progression de 26% par rapport aux 4 premiers mois de 2007 et nous retrouvons l'étiage exceptionnel de 2006.

Voilà. Ce n'est pas fracassant, mais ce n'est pas non plus une faillite. Et moi je suis tout à fait favorable à ce qu'on organise ici une communication ou un débat sur la politique muséale. Pas avant l'été, M. RESPAUD, parce qu'on n'a plus qu'une séance, mais très certainement à la rentrée.

Est-ce qu'il y a des votes contre ou des abstentions sur les délibérations de M. DUCASSOU ?

Mme VICTOR-RETALI.

### **MME VICTOR-RETALI.** -

Sur la 301 une opposition de principe sur le mécénat. C'est tout.

**M. LE MAIRE.** -

M. HURMIC ? Abstention sur la convention Opéra National.

Pas d'autres remarques ? (Aucune)

**ADOPTE A L'UNANIMITE**